
IGE+XAO

Société Anonyme au capital de 6 752 900 euros
Siège social : Immeuble « Le Pythagore », 25-27 boulevard V. Hugo, 31770 COLOMIERS
338 514 987 R.C.S. Toulouse

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

I. – Attestation de l'émetteur

« J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes clos au 31 juillet 2008, présentés dans le rapport financier qui suit, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.»

Colomiers, le 5 décembre 2008

ALAIN DI CRESCENZO

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

II. – Comptes annuels consolidés

A. Bilan consolidé

Actif (en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Ecarts d'acquisition (Note 5)	807	1 023
Immobilisations incorporelles (Note 6)	670	1 144
Immobilisations corporelles (Note 7)	1 110	1 231
Impôts différés actifs (Note 17)	316	229
Titres mis en équivalence	743	656
Autres actifs non courants (Note 8)	70	490
Total actifs non courants	3 716	4 773
Clients et comptes rattachés (Note 9)	7 344	6 484
Créances d'impôt	724	24
Autres actifs courants (Note 10)	986	932
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 835	11 257
Total actifs courants	22 889	18 697
Total actif	26 605	23 470
Passif (en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Capital (Note 11)	6 753	6 753
Primes liées au capital	1 911	1 911
Réserves consolidées	4 251	2 489
Ecarts de conversion	137	33
Résultat de l'exercice	3298	2 415
Total des capitaux propres du Groupe	16 350	13 601
Intérêts minoritaires	217	173
Total Capitaux propres	16 567	13 774
Participation des salariés	327	294
Avantages au personnel (Note 12)	348	331
Dettes financières – part à long terme (Note 14)	456	682
Produits constatés d'avance – part à long terme	--	122
Impôts différés passifs (Note 17)	1	163
Autres passifs non courants (Notes 15)	61	97
Total passifs non courants	1 193	1 689
Dettes fournisseurs	826	660
Personnel et comptes rattachés	1 434	1 453
Produits constatés d'avance (Note 16)	3 974	3 611
Autres dettes : part à court terme	305	115
Dettes d'impôts	75	108
Taxe sur le chiffre d'affaires	1 966	1 876
Charges à payer et autres passifs courants	265	184
Total passif courants	8 845	8 007
Total capitaux propres et passifs	26 605	23 470

B. Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Chiffre d'affaires	21 591	20 517
Autres produits d'exploitation	582	198
Produits des activités ordinaires	22 173	20 715
Approvisionnements	(596)	(325)
Autres services extérieurs	(5 207)	(5 150)
Charges de personnel	(11 733)	(10 730)
Impôts et taxes	(530)	(541)
Dotations aux amortissements et provisions	(668)	(731)
Autres charges d'exploitation	(40)	(1)
Charges d'exploitation	(18 774)	(17 478)
Résultat opérationnel courant	3 398	3 237
Perte de valeur sur actifs non courants	(531)	
Provision pour risques non récurrents	(103)	--
Résultat opérationnel	2 764	3 237
Coût de l'endettement financier (Note 19)	--	--
Produits financiers (Note 19)	1 603	404
Charges financières (Note 19)	(206)	(109)
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	4 161	3 532
Impôts exigibles et différés (Note 17)	(945)	(1 176)
QP de résultat du aux résultats des sociétés associées	116	86
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 332	2 442
attribuable aux :		
porteurs de capitaux propres de la société mère	3 298	2 415
intérêts minoritaires	34	27
Nombre d'actions après déduction des actions propres portées en diminution des capitaux propres	1 644 265	1 660 070
Résultat par action	2,03	1,45
Résultat dilué par action	2,00	1,45

C. Etat des produits et pertes comptabilisés

(en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	126	12
Profits (pertes) actuariels sur IDR	39	-25
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	165	-13
Résultat de la période	3 332	2 442
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	3 497	2 429
Attribuables aux :		
- porteurs de capitaux propres de la société	3 442	2 402
- Intérêts minoritaires	55	27
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	3 497	2 429

D. Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital et primes d'émission	Ecarts de conversion	Réserves consolidées y compris résultat	Capitaux propres - part du Groupe -	Intérêts minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 juillet 06	8 664	21	2 808	11 493	156	11 649
Distribution de dividendes			(332)	(332)	(10)	(342)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		12	2 390	2 402	27	2 429
Impact retraitement sur actions propres			25	25		25
Impacts retraitement options de rachat d'actions (IFRS2)			13	13		13
Capitaux propres au 31 juillet 07	8 664	33	4 904	13 601	173	13 774
Distribution de dividendes			(364)	(364)	(13)	(377)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période	0	105	3 337	3 442	55	3 497
Impact retraitement sur actions propres			(343)	(343)		(343)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres			7	7		7
Impacts retraitement options de rachat d'actions (IFRS2)			7	7		7
Capitaux propres au 31 juillet 08	8 664	138	7 547	16 350	217	16 567

E. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Flux de trésorerie générés par l'activité :		
Résultat net part du Groupe	3 298	2 415
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie :		
Part des minoritaires	34	27
Amortissements et provisions nettes des reprises	837	582
Impôts différés	(267)	(107)
QP dans le résultat des sociétés MEE	(116)	(86)
Dividendes reçus des sociétés MEE	29	13
Plus-value de cession nette sur titres non consolidées	(742)	
Autres	--	(25)
Variation des actifs et passifs courants :		
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(772)	(1)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	(57)	(120)
Augmentation (diminution) des fournisseurs, des comptes de personnel et comptes rattachés	211	(78)
Augmentation (diminution) des produits constatés d'avance	242	(665)
Augmentation (diminution) des autres passifs et part à court terme des dettes à long terme	(484)	231
Flux net de trésorerie générés par l'activité	2 212	2 186
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(45)	(61)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(263)	(277)
Cessions d'immobilisations corporelles	108	37
Acquisition des immobilisations financières *	(347)	(64)
Cessions des immobilisations financières	1 243	--
Trésorerie sur variation de périmètre	(20)	(477)
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	676	(842)
Dividendes versés	(377)	(345)
Avances reçue (Coface)	167	--
Remboursements d'emprunts	(120)	(59)
Autres dont avances remboursables	(96)	100
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	(426)	(304)
Variation de trésorerie brute	2 462	1 040
Incidences des variations de taux de change	88	25
Augmentation (diminution) de la trésorerie	2 550	1 065
Trésorerie en début d'exercice	11 258	10 194
Trésorerie en fin d'exercice	13 808	11 258
Variation de trésorerie nette	2 550	1 065

* Impact des actions propres

F. Annexe aux comptes annuels consolidés

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Note 1. — Description des activités du Groupe

Le Groupe IGE+XAO est un éditeur de logiciels qui conçoit, développe et vend des logiciels de Conception Assistée par Ordinateur destinés à aider les industriels à concevoir et à maintenir la partie électrique des processus de production et des produits finis (CAO électrique).

IGE+XAO a bâti une gamme de logiciels de CAO Electrique destinée à tous les industriels.

Outre le développement et la vente de logiciels, le Groupe réalise des prestations de services, d'assistance et de formation auprès de ses clients.

Les titres d'IGE+XAO sont cotés sur Euronext Paris (Compartiment C).

Note 2. — Evénements significatifs de la période et événements post-clôture

Evénements significatifs de l'exercice

- Cession des titres de la société Anyware Technologies

Le 31 janvier 2008, IGE+XAO a cédé sa participation de 11% détenue dans la Société Anyware Technologies suite au rachat de cette dernière par la société Wavecom, spécialiste des solutions intégrées de communication sans fil. IGE+XAO a accompagné ainsi, dans cette opération de cession, l'ensemble des actionnaires et dirigeants de la société Anyware Technologies.

Actionnaire historique d'Anyware Technologies, le Groupe avait apporté son soutien tant technologique que financier à cette société toulousaine innovante créée en 2000 en y investissant 392 K€ en capital. Une dépréciation des titres d'un montant total de 354 K€ avait été constatée en raison des perspectives de développement de l'époque. Parallèlement, IGE+XAO avait pris part en janvier 2007 pour un montant de 72 K€ à la souscription d'un emprunt obligataire convertible en actions émis par la société Anyware Technologies à l'occasion d'une opération de refinancement à laquelle avait participé tous les actionnaires de la dite société au prorata de leur participation. Cet emprunt a fait l'objet d'un remboursement.

Du fait de la cession, IGE+XAO a perçu un paiement en numéraire d'un montant de 1,1 million d'euros auquel s'ajoutent 55 K€ placés sous séquestre au titre de la garantie de passif. De plus, un paiement additionnel pouvant atteindre un montant de 220 000 euros interviendrait au cours de l'année 2009, lié à l'atteinte de certains objectifs.

- Réclamation concernant le Crédit impôt recherche 2005

En décembre 2007, IGE+XAO a déposé une réclamation auprès de l'administration fiscale concernant la détermination du Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2005.

IGE+XAO a reçu confirmation de l'acceptation de la correction par l'Administration fiscale en date du 25 mars 2008. Le produit correspondant d'un montant de 109 128 euros a donc été comptabilisé dans les comptes clos au 31 juillet 2008.

Evénements importants survenus depuis la date de clôture :

Création d'une filiale malgache en septembre 2008 non encore opérationnelle.

Note 3. — Principes comptables et base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe IGE+XAO au 31 juillet 2008 ont été préparés conformément au référentiel *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 octobre 2008 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Le périmètre de consolidation de la Société (voir note « Périmètre de consolidation ») comprend les comptes de la société IGE+XAO S.A. et de ses filiales. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales lorsque la Société IGE+XAO S.A. a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. La méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée aux états financiers des filiales lorsque la Société IGE+XAO S.A. partage conjointement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles et qu'elle utilise ses propres actifs dans la réalisation des activités conjointe de la filiale. Les entreprises associées au sein desquelles IGE+XAO exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus et lorsque la Société exerce une influence significative sur les décisions opérationnelles et financières de sa participation. Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de la Société, les opérations intra-groupe sont éliminées.

Estimations de la direction du Groupe – L'établissement des comptes consolidés exige que la direction du Groupe fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur l'information financière relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés, ainsi que sur les montants portés en produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations ont été effectuées sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des états financiers. Les résultats réels de ces transactions pourront être différents de ceux issus des estimations de la direction du Groupe.

Les estimations retenues ont notamment porté sur les flux de trésorerie futurs des UGT du groupe. Les incidences sur les comptes sont présentées en notes 5 et 6.

Evaluation pour l'établissement des comptes consolidés – Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont décrites dans les normes suivantes.

Conversion des comptes exprimés en devises – La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères de la Société est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaie locale est effectuée pour les comptes de bilan au taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de la période clôturée. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres. Les résultats de change latents ou réalisés qui proviennent d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Constatation du chiffre d'affaires – Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe provient principalement des sources suivantes :

- des licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées (mises à jour et support technique),
- des prestations de service comprenant du conseil et de la formation.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de logiciels est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord,
- la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu,
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé,
- le recouvrement est probable.

Si un des critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

La comptabilisation du chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs a lieu lorsque le Groupe reçoit un avis de livraison au client final et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut à la vente de prestations associées à la vente de mises à jour de produits et au support téléphonique. Le support de maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est ainsi comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance. Les contrats de maintenance sont payés par les clients en début de période contractuelle.

Le chiffre d'affaires issu des services comprend les honoraires de conseil et de formation. Il est comptabilisé lorsque la prestation est exécutée sur la base de récapitulatifs d'activité ou en fonction du degré d'avancement dès lors que le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

Contrats de location financement – Les contrats de location financement sont comptabilisés au bilan quand la substance économique du contrat correspond à un transfert des risques et avantages attachés à la propriété du bien au regard de l'IAS 17.

Immobilisations corporelles et incorporelles – Généralités – Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à l'IAS 36 « Dépréciation d'actifs », des tests de dépréciation sont effectués sur les immobilisations incorporelles et corporelles, soit annuellement, ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. Dans le cas où la valeur recouvrable ne peut être estimée pour un actif isolé, ce dernier est alors rattaché à une unité génératrice de trésorerie (UGT). Une dépréciation est constatée si la valeur nette comptable du bien ou de l'UGT est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité des UGT est principalement déterminée à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation.

Ecart d'acquisition – L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des acquisitions sur la juste valeur de la quote-part de la Société dans les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des filiales acquises, à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est soumis à un test annuel de dépréciation après affectation à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

Frais de recherche et de développement – Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais relatifs au personnel, ingénieurs en majorité.

Les frais de recherche et développement des logiciels pour lesquels une licence doit être délivrée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères techniques et économiques permettant de les immobiliser. L'application de ce principe comptable a conduit à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés à l'exception des coûts liés à des projets identifiés faisant par ailleurs l'objet d'un financement par l'octroi d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation qui ont été immobilisés.

La durée d'amortissement de ces frais de développement est alors de 4 ans.

Les dépenses de recherche sont systématiquement maintenues en charges de la période.

Autres immobilisations incorporelles – Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles correspondent principalement à des marques et à des logiciels acquis. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilisation estimées (de 1 à 5 ans). Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

Immobilisations corporelles - Les immobilisations corporelles sont généralement amorties selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilisation estimées (4 ans pour le matériel, 10 ans pour le mobilier et les agencements, 20 ans pour les constructions).

Autres actifs non courants – Les autres actifs non courants comprennent principalement les titres de participation non consolidés, les autres immobilisations financières ainsi que les avances remboursables à recevoir.

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation (durable et significative) de l'actif financier, une provision pour dépréciation irréversible est constatée par le résultat, la reprise de cette provision par le résultat n'intervenant qu'au moment de la cession des titres.

A la clôture de chaque exercice, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives des pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Provisions pour dépréciation des comptes clients – La provision pour dépréciation des comptes clients reflète la meilleure estimation par le Groupe du risque inhérent à l'actif concerné. La provision est déterminée en prenant en compte l'historique des difficultés financières du débiteur, la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus ainsi que l'ensemble des autres éléments probants disponibles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie – Placements à court terme – Le poste Trésorerie et Equivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les SICAV et fonds communs de placement monétaires et les autres placements très liquides.

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Instruments financiers – L'objectif de la nouvelle norme comptable IFRS7 portant sur les instruments financiers est de permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers utilisés par la société au regard de sa situation et de sa performance financières ainsi que la nature et les risques découlant des instruments financiers. L'application de cette norme n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés 2007/2008, la Société n'utilisant pas d'instruments composés, de produits dérivés ou de couverture, ne recourant pas à des prêts ou emprunts, ni à des instruments de décomptabilisation.

Actions propres – Les actions IGE+XAO auto-détenues sont portées en déduction des capitaux propres.

Résultat par action – Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions après annulation des actions propres.

Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages au personnel – En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et qu'aucune provision complémentaire n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au dessus des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle est la méthode dite des unités de crédits projetés (« Projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit de prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de projection des salaires futurs.

- Les écarts actuariels sont imputés sur les capitaux propres au sein des "Produits et Charges comptabilisés directement dans les Capitaux Propres".

Provisions – Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsqu'une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé est constatée et qu'une sortie de ressources sera nécessaire à terme pour répondre à cette obligation.

Options de rachat d'actions – Les options de rachat d'actions IGE+XAO qui sont accordées aux salariés du Groupe sont comptabilisées en charge à la juste valeur des options déterminées à la date d'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par les salariés. La charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. La juste valeur des options est déterminée sur la base d'un modèle mathématique couramment utilisé par les spécialistes de marché d'options et repose sur des hypothèses de volatilité attendue du cours de l'action IGE+XAO, de durée de vie attendue des options et de distribution de dividendes qui ont été déterminées par la Direction.

Impôts – Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et des passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé ou dans les capitaux propres lorsqu'ils se rapportent à des éléments précédemment débités ou crédités dans les capitaux propres. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts ne sont pas actualisés.

Note 4. — Application des normes IFRS

Applications de normes, d'amendements de normes et d'interprétations d'application obligatoire sur l'exercice – Les nouvelles normes IFRS suivantes, applicables depuis le 1^{er} janvier 2008 ont également été appliquées. Il s'agit :

- IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » : ce texte a pour date de première application le 1er janvier 2007. Il remplace les normes IAS 30 et IAS 32, tout en imposant de nouvelles exigences en matière d'informations à communiquer dans les notes annexes aux comptes consolidés, notamment celles relatives aux dispositions du Groupe face aux risques financiers et à leur gestion. La description de ces différents risques est présentée en note 19.
- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers », information sur le capital, d'application obligatoire au 1er janvier 2007.
- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1^{er} novembre 2006 soit pour IGE + XAO à compter du 1er août 2007. Les principales dispositions de ce texte relatives au caractère définitif d'une dépréciation constatée sur un écart d'acquisition ou sur un actif financier classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente lors des clôtures intermédiaires sont de facto appliquées dans le Groupe.
- IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1^{er} mars 2007 soit pour IGE + XAO à compter du 1^{er} août 2007.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées mais non encore entrés en vigueur – La Société estime qu'en l'état les nouvelles normes, interprétations et amendements concernés applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2008 ou postérieurement auront peu d'impact sur les comptes consolidés des exercices futurs, les plus significatives au regard de l'activité de la Société étant :

- IAS 1 : « Présentation des états financiers : une présentation révisée » ;
- IFRS 3 « Rapprochements d'entreprises », version révisée de janvier 2008 ;
- IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », version révisée de janvier 2008 ;

- IFRIC 14 : « Limitation de l'actif au titre de prestations définies » : complément à l'IAS 19 sur la comptabilisation des « Avantages du personnel » ;
- IFRIC 13 : « Customer Loyalty Programmes » : traitement comptable de l'avantage consenti à un client lors de la vente d'un bien, d'une prestation de services ou de l'utilisation par un client des actifs de la Société ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- Améliorations annuelles « Improvements to IFRS ».

Note 5. — Ecart d'acquisition

Ils s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	IGE SA	IGE+XAO Netherlands	CAE Development	Compodata	IGE+XAO Suisse	Autres	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 06	68	202	231	--	--	18	519
Acquisitions	--	--	--	359	145	--	504
Cessions	--	--	--	--	--	--	--
Dotation de la période	--	--	--	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 07	68	202	231	359	145	18	1 023
Acquisitions	--	--	--	--	--	--	--
Cessions	--	--	--	--	--	--	--
Dépréciation de la période	--	(91)	--	20	(145)	--	(216)
Effet de conversion	--	--	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 janvier 08	68	111	231	379	--	18	807

Conformément à l'IAS 36 « Dépréciation d'actifs », des tests de dépréciation sont effectués en cours d'exercice, sur les immobilisations incorporelles et corporelles, notamment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. La valeur d'utilité de l'UGT est principalement déterminée à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation après prise en compte des flux sur investissements. Au 31 juillet 2008, les baisses d'activité en Europe du Nord ont conduit à s'interroger sur les valeurs des actifs rattachés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondantes. L'analyse a induit la constatation de pertes de valeur des actifs correspondants.

Note 6. — Immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles au cours de la période close le 31 juillet 2008 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Relations clients contractuelles	Frais de recherche et de développement	Logiciels	Licences, marques	Autres	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2006	420	778	34	83	12	1 327
Acquisitions	--	--	39	12	10	61
Variation de périmètre	--	--	--	--	2	2
Cessions	--	--	--	(1)	--	(1)
Dotation de la période	--	(194)	(21)	(21)	(10)	(246)
Effet de conversion	--	--	--	1	--	1
Valeurs nettes au 31 juillet 2007	420	584	52	74	14	1 144
Acquisitions	--	--	13	33	--	46
Variation de périmètre	--	--	--	--	--	--
Cessions	--	--	--	--	--	--
Reprise de la période	19	--	--	--	--	19
Dotation de la période	--	(194)	(22)	(23)	(7)	(247)
Dépréciation de la période	(295)	--	--	--	--	(295)
Effet de conversion	--	--	--	2	--	2
Valeurs nettes au 31 juillet 2008	144	390	43	86	7	670

Conformément à l'IAS 36 « Dépréciation d'actifs », des tests de dépréciation sont effectués en cours d'exercice, sur les immobilisations incorporelles et corporelles, notamment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. La valeur d'utilité de l'UGT est principalement déterminée à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation. Au 31 juillet 2008, la baisse de l'activité en Europe du Nord a conduit à s'interroger sur la valeur des actifs rattachés à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) correspondante. L'analyse a conduit à la constatation d'une dépréciation qui a été affectée aux valeurs des relations contractuelles.

Note 7. Immobilisations corporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2008 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2006	379	296	621	1 296
Acquisitions	--	76	201	277
Variation de périmètre	--	--	52	52
Cessions	--	(2)	(11)	(13)
Dotation de la période	(21)	(151)	(226)	(398)
Effet de conversion	4	9	4	17
Valeurs nettes au 31 juillet 2007	362	228	641	1 231
Acquisitions	--	128	146	274
Variation de périmètre	--	--	--	--
Cessions, nettes	--	(13)	(72)	(85)
Dotation de la période	(19)	(114)	(198)	(331)
Effet de conversion	8	9	4	21
Valeurs nettes au 31 juillet 2008	351	238	521	1 110

Note 8. — Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Participation et avances Anyware Technologies	Dépôts et cautionnements	Avances remboursables – à recevoir	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2006	38	81	217	336
Acquisitions – augmentations	72	3	200	274
Cessions – encaissements	--	--	(121)	(121)
Dotation de la période	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 2007	110	84	296	490
Acquisitions	--	14	--	14
Remboursement	(110)	(28)	(296)	(434)
Dépréciation de la période	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 2008	--	70	--	70

L'avance consentie à la société Anyware Technologies (72 K€) a fait l'objet d'un remboursement au 31 janvier 2008 préalablement à la cession des titres détenus (11%) sur la dite société (392 K€ de titres dépréciés à hauteur de 354 K€). Cette opération est décrite dans les événements significatifs de l'exercice.

Note 9. — Clients et comptes rattachés

Le poste Clients et comptes rattachés se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Clients et comptes rattachés bruts	7 632	6 816
Dépréciation des créances Clients	(288)	(332)
Clients et comptes rattachés nets	7 344	6 484

Note 10. — Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007	31 juillet 2006
Stock et en-cours	130	73	86
Avances et acomptes	10	29	26
Créances sociales	11	14	13
Créances fiscales	216	284	216
Charges constatées d'avance	390	316	280
Autres	229	216	265
Total	986	932	886

Les créances d'impôt à recevoir s'analysent comme suit :

Le produit généré par le CIR : il se trouve comptabilisé dans le poste "Autres produits" du compte de résultat et correspond aux montants suivants (en K€) :

- CIR 2005 : 109
- CIR 2007 : 249
- CIR 2008 : 261

Le solde correspond à de la créance d'impôt sur les sociétés françaises intégrées fiscalement.

La créance sur le crédit impôt recherche 2005 correspond à un ajustement sur la détermination de ce crédit (cf. événements significatifs).

La créance sur le crédit impôt recherche 2008 se rapporte au CIR calculé sur les efforts de recherche et développement relatifs à la période s'étalant du 1er janvier au 31 juillet 2008. Il a été possible de déterminer le CIR de cette période suite à la suppression de par la loi de la part en accroissement dans le calcul du CIR. Ainsi, le produit généré par le CIR sur cette période se trouve comptabilisé en regard des charges de recherche et développement de la même période, ce qui n'était pas le cas dans le passé.

Note 11. — Capital social, réserve légale et résultat par action

Capital social

Le capital social se compose de 1 754 000 actions d'une valeur nominale de 3,85 euros. Il n'y a pas eu de mouvement sur la période.

La valeur des actions portées en diminution des capitaux propres s'élève respectivement à 1 573 K€ au 31 juillet 2008, 1 229 K€ au 31 juillet 2007 et 1 657 K€ au 31 juillet 2006. Au cours des exercices 2007/2008 et 2006/2007, les variations proviennent des mouvements au sein du contrat de liquidité et de l'exercice d'option de rachat d'actions par les salariés (c.f. note 12) ;

Le nombre d'actions auto-détenues au 31 juillet 2008 s'élève à 109 735 actions IGE+XAO.

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'administration prête attention au rendement des capitaux propres et veille également au niveau du dividende versé aux porteurs d'actions ordinaires.

Réserve légale

Conformément à la législation française, les bénéfices nets des sociétés françaises sont, le cas échéant, affectés à raison de 5% l'an à la réserve légale jusqu'à ce que le montant de cette dernière atteigne 10% du montant du capital social. La réserve légale n'est distribuable que lors de la liquidation des dites sociétés.

Résultat net et résultat dilué par action

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les résultats et le nombre d'actions utilisées pour le calcul des résultats par action :

	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Résultat net - porteurs de capitaux propres de la société mère (en milliers d'euros)	3 298	2 415
Nombre moyen pondéré d'actions (en euros par action)	1 754 000	1 754 000
Résultat net par action	1,88	1,38
Nombre moyen pondéré d'actions après déduction des actions propres (en euros par action)	1 644 265	1 660 060
Résultat net de base par action	2,03	1,45
Résultat dilué par action	2,00	1,45

Note 12. — Avantages au personnel

Indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite des sociétés françaises (35,2% des effectifs du Groupe – 344 K€) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 5,01% (4,77% en 2006/2007)
- Taux de progression des salaires : entre 3 et 5% (3 et 5% en 2006/2007)
- Taux de rotation du personnel (selon âges) : de 9% (9% en 2006/2007)

Analyse de la dette actuarielle en milliers d'euros	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Dette actuarielle en début de période :	329	230
Coût normal	42	32
Intérêts sur la dette actuarielle	19	17
Amortissement du coût des services passés	12	12
Pertes et gains actuariels générés	(59)	38
Dette actuarielle en fin de période	344	329

Les engagements de retraite de la filiale polonaise (34,1% des effectifs du Groupe – 3 K€) ont également été pris en compte en fonction des hypothèses actuarielles suivantes, identiques à celles retenues au 31 juillet 2007 :

- Taux d'actualisation : 4,4%
- Taux de progression des salaires : 6%
- Taux de rotation du personnel (selon âges) : 10%

Un nouveau barème Syntec de détermination du nombre de mois de salaire au titre de l'indemnité a été introduit en 2004 dans le calcul des indemnités de départ en retraite. L'impact de ce changement de barème est une modification de régime conduisant à une augmentation de la dette actuarielle de 96 000 € qui, conformément à la norme IAS19, est reconnue par le résultat annuellement sur la durée résiduelle espérée moyenne d'activité qui est de 8 ans. Ainsi, au 31 juillet 2008, le montant non encore comptabilisé à ce titre s'élève à 48 000 euros.

Les engagements des autres sociétés étrangères du Groupe n'ont pas fait l'objet d'une constatation de provision car ils ne sont pas significatifs compte tenu du peu d'ancienneté du personnel des sociétés et de l'âge moyen des effectifs concernés.

Plan d'options d'achat d'actions : transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres

En application des dispositions des articles L225.179 et suivants du Code de Commerce, l'assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir au profit des salariés du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société IGE+XAO provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi et dans la limite de 3% du capital social actuel, soit un maximum d'actions de 52 620 actions. Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur à la double limite suivante: 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société et 95% de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Les options ne peuvent être exercées qu'au terme d'une période de 4 ans suivant la date du Conseil d'administration qui les a attribuées.

Caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions	1 ^{ère} attribution
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	2 décembre 2002
Date du Conseil d'administration	2 juin 2003
Date d'échéance du Plan	2 juin 2009
Nombre d'options d'achat d'actions attribuées	8 164
Nombre d'options d'achat d'actions annulées	(628)
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	(4 168)
Nombre d'options d'achat d'actions exerçables	3 368
Prix de souscription en euros	9,80 euros
Evaluation des avantages par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués	3,06 euros

Caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions	2 ^{ième} attribution
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	2 décembre 2002
Date du Conseil d'administration	29 juillet 2005
Date d'échéance du Plan	2 juin 2011
Nombre d'options d'achat d'actions attribuées	3008
Nombre d'options d'achat d'actions annulées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exerçables	0
Prix de souscription en euros	26,48 euros
Evaluation des avantages par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués	9,33 euros

Les justes valeurs des options attribuées en 2003 et en 2005 ont été déterminées au moyen d'un modèle mathématique couramment utilisé par les spécialistes du marché d'options prenant en compte les termes et les conditions auxquels les options ont été attribuées ainsi que les hypothèses suivantes :

- Taux de volatilité : 28,81 et 29,65
- Taux d'actualisation sans risque : 3,28 % et 2,82%
- Cours de référence : 10 euros et 28 euros

Note 13. — Eventualités

Les sociétés du Groupe sont impliquées dans des litiges généralement liés à leurs activités courantes. Il est parfois difficile d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et procédures judiciaires qui restera à la charge des sociétés. La Direction d'IGE+XAO, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, estime, compte tenu de la situation des faits à ce jour, que le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations du Groupe, autre que celle déjà enregistrée au 31 juillet 2008 sous forme de provision.

Note 14. — Dettes financières – Part à long terme

Elles correspondent à des avances remboursables dont l'échéance est à moins de 5 ans :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Avances remboursables	456	682
Total	456	682

Note 15. — Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Provision pour litiges	61	27
Autres	--	70
Total	61	97

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des provisions pour litiges prud'homaux.

Les variations de la période s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2008
Provision au 31 juillet 2007	27
Dotations	53
Reprises utilisées	--
Reprises non utilisées	(18)
Variation de change	(1)
Total	61

Note 16. — Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance inclus dans les passifs courants s'élèvent à 4,0 M€ au 31 juillet 2008, 3,7 M€ en juillet 2007 et 4,3 M€ en juillet 2006. Ils correspondent notamment à la part des contrats de maintenance non encore reconnue en chiffre d'affaires ou des travaux engagés non terminés, facturés, payés et sur lesquels IGE+XAO engage des travaux s'étendant sur moins de 12 mois après les dates de clôture.

Les produits constatés d'avance portés en passifs non courants correspondent à l'impact de projets facturés, payés et sur lesquels IGE+XAO engage des travaux s'étendant sur plus de 12 mois après les dates de clôture.

Note 17. — Impôts

La charge globale d'impôts s'élève au 31 juillet 2008 à 945 K€. Elle se ventile de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Impôts exigibles	Impôts différés
Impôts	1 212	(267)
Total	1 212	(267)

Charges d'impôts	
	en milliers d'euros
Résultat avant impôts (en base) *	3 542
Charge d'impôt théorique	1 220
Charge d'impôt réelle	945
Ecart sur l'impôt	275
Différence de taux d'imposition	(8)
Déduction de la plus-value nette sur cession de titres	377
Pertes non couvertes par des IDA	(15)
Impact des dépréciations sur actifs non courants	(66)
Autres différences permanentes	(13)
Total	275

* hors impact du CIR traité comme subvention d'exploitation en IFRS

La charge globale d'impôts s'élève au 31 juillet 2007 à 985 K€ (déduction faite du Crédit Impôt Recherche d'un montant de 191 K€). Elle se ventile de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Impôts exigibles	Impôts différés
Impôts	1 092	(107)
Total	1 092	(107)

Charges d'impôts	
	en milliers d'euros
Résultat avant impôts (en base)	3 341
Charge d'impôt théorique	1 150
Charge d'impôt réelle	985
Ecart sur l'impôt	165
Différence d'imposition	21
Autres différences permanentes	(39)
Utilisation des déficits reportables	14
Pertes sans actif d'impôt	(22)
Crédit Impôt Recherche	191
Total	165

Le Groupe fiscal français se compose des sociétés suivantes :

- IGE+XAO, SA
- IGE, SA
- Mayridis Voyages, SARL

Impôts différés

L'impôt s'analyse comme suit au 31 juillet 2008 :

(en milliers d'euros)	Base	Taux	IDA (IDP)
Participation	327	34,43%	113
Frais de recherche et développement	389	34,43%	(134)
Relations clients contractuelles	112	34,43%	(38)
Provision retraite	343	34,43%	119
Pertes (ID actifs sur pertes)	226	34,43%	78
Autres décalages social / fiscal France	/////	34,43%	24
Autres décalages social / fiscal Etranger	/////	/////	154
Total	/////	/////	316

Note 18. — Informations sectorielles

Le Groupe, spécialisé dans l'édition de logiciels, dispose d'un seul métier : il conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'un ensemble de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur. En conséquence, le Groupe ne distingue pas dans son mode d'organisation interne de secteurs d'activité.

Le Groupe distingue deux zones géographiques, eu égard à son organisation interne et à son analyse de la rentabilité.

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Chiffre d'affaires contributif*	Sociétés françaises	23 038	21 580
Flux internes	Sociétés françaises	(7 121)	(6 665)
Chiffre d'affaires consolidé	Sociétés françaises	15 917	14 915
Chiffre d'affaires contributif*	Sociétés étrangères	9 175	8 567
Flux internes	Sociétés étrangères	(3 501)	(2 965)
Chiffre d'affaires consolidé	Sociétés étrangères	5 674	5 602
Chiffre d'affaires consolidé total	Groupe	21 591	20 517
Résultat opérationnel courant contributif*	Sociétés françaises	3 435	2 651
Résultat opérationnel courant contributif*	Sociétés étrangères	(37)	586
Résultat opérationnel courant contributif*	Groupe	3 398	3 237

- avant retraitement des soldes et transactions entre sociétés du Groupe

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Actifs non courants sectoriels	Sociétés françaises	1 482	2 603
Actifs non courants sectoriels	Sociétés étrangères	2 234	2 259
Flux internes		(78)	(88)
Actifs non courants sectoriels consolidés	Groupe	3 716	4 773

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Investissements	Sociétés françaises	646	313
Investissements	Sociétés étrangères	30	116
Investissements		678	429
Dotation aux amortissements et provisions	Sociétés françaises	185	494
Dotation aux amortissements et provisions	Sociétés étrangères	652	188
Pertes de valeur sur actifs non courants	Sociétés étrangères	121	--
Dotation aux amortissements		837	682

Note 19. — Produits et charges financiers – Risques

Le détail des produits financiers nets est présenté ci-dessous :

Produits financiers nets en milliers d'euros	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Coût de l'endettement financier net	--	--
Autres produits financiers	1 603	404
Autres charges financières	(206)	(109)
Total	1 397	295

Les autres produits et charges financiers comprennent au 31 juillet 2008 la plus-value réalisée lors de la cession des titres Anyware Technologies (note 2).

Risque de change

IGE+XAO exerce ses activités à l'international et peut être conduit à effectuer des opérations dans diverses devises étrangères.

Toutefois, la devise de facturation est en grande majorité l'Euro. Les autres devises utilisées résultent essentiellement de l'activité des filiales situées hors de la zone Euro. La position du Groupe au 31 juillet 2008 peut être analysée de la façon suivante :

En milliers d'euros	\$	Zlotys	Levas	Couronnes Danoises	\$ Canadiens	£	
	Américains					USD	PLN
Actifs	149	4 494	1 325	2 477	451	120	
Passifs	(99)	(1 971)	(141)	(606)	(1 041)	(73)	
Position nette avant gestion	50	2 523	1 184	1 871	(590)	47	
Position hors bilan	--	--	--	--	--	--	
Position nette après gestion	50	2 523	1 184	1 871	(590)	47	
Taux clôture	0,641	0,312	0,511	0,134	0,626	1,268	
Position nette globale en €	32	787	605	251	(369)	60	
Impact en K€ d'une variation d'1 centime d'euros	--	25	12	18	(6)	--	

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures le cas échéant.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance quotidienne des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

- Pologne, Bulgarie et Danemark :

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO achète des prestations de production de logiciels aux sociétés polonaise, bulgare et danoise du Groupe et vend aux sociétés polonaise et bulgare des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

- Tunisie et Maroc:

Ces sociétés n'ont pas encore d'activité au 31 juillet 2008.

- Angleterre, Danemark et Canada :

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO vend aux filiales du Groupe ou à des clients finaux des logiciels et des prestations de maintenance.

La Société IGE+XAO estime qu'à l'avenir le développement des ventes sur ces pays entraînera une augmentation du volume des transactions.

Risque de taux

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 juillet 2008, il n'y a pas, au sein des sociétés du Groupe, de solde d'emprunt à plus d'un an. Les emprunts contractés dans le passé ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise aucun instrument dérivé de taux.

Compte tenu du développement de son activité internationale, IGE+XAO pourra être conduit à contracter des prêts dans les différents pays où le Groupe sera implanté.

Risque sur actions

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par le biais de SICAV monétaires qui sont revendues à la date de chaque arrêté comptable.

Dans les années à venir, le Groupe pourrait être conduit à recourir à des produits de placement plus complexes.

Risque de crédit

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas susceptible d'octroyer un prêt. A la clôture, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

Par ailleurs, au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- les grands comptes présentent peu de risques d'insolvabilité ;
- les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par une cellule interne de recouvrement. Les risques identifiés relevés font l'objet de dépréciations. Au 31 juillet 2008, les pertes sur créances non dépréciées représentent moins de 0,5 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

Risque de liquidité

Le Groupe n'a aucun endettement auprès d'un établissement bancaire. Au 31 juillet 2008, IGE +XAO dispose d'une solide situation de trésorerie et d'une dette financière à moins d'un an à échéance nulle. Ce niveau de trésorerie permet de couvrir le cycle de financement de l'activité.

Note 20. — Instruments financiers

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable au bilan.

En milliers d'euros	31 juillet 2008		31 juillet 2007	
	Valeurs comptables	Justes valeurs	Valeurs comptables	Justes valeurs
Clients et comptes rattachés	7 344	7 344	6 484	6 484
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 835	13 835	11 257	11 257
Avances remboursables	456	456	682	682
Dettes fournisseurs	826	826	660	660

Les différentes catégories d'instruments financiers sont les actifs détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances émis par l'entreprise et les autres passifs financiers.

Actifs détenus jusqu'à échéance:

Le Groupe IGE+XAO n'en possède aucun.

Prêts et créances émis par la Société:

Ils sont comptabilisés au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La sortie des comptes des actifs financiers est conditionnée au transfert des risques et avantages liés à l'actif, ainsi qu'au transfert de contrôle de l'actif.

Titres de participation :

Le Groupe détient des participations dans une société sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Conformément à la Norme IAS 39, les titres sont analysés comme disponibles à la vente et sont normalement comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur en capitaux propres. Toutefois, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût. En cas d'indication objective de dépréciation, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Note 21. — Engagement hors bilan

Ils s'analysent comme suit :

Engagements donnés En milliers d'euros	Montant	Moins d'un an	Plus d'un an
Caution Mayridis	121	--	121
Caution véhicule (IGE+XAO Iberica)	25	--	25
Caution véhicule (IGE+XAO UK)	16	--	16
Total	162	--	162

Compodata

Le 26 décembre 2006, IGE+XAO a acquis 34% de la société Compodata SA pour un prix de 101 000 euros. En juillet 2007, IGE+XAO a racheté le solde des parts de la société conformément au protocole d'accord signé en janvier 2007. En juillet 2008, IGE+XAO a payé un complément de prix d'un montant de 20 000 euros au titre des résultats de l'année 2007. Un complément de prix complémentaire de 15 000 euros reste en vigueur subordonné à la réalisation d'objectifs d'ici le 30 juin 2009.

Formation

Dans les sociétés françaises, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés au titre du droit individuel à formation s'est élevé à 8 344 heures. Sur ce volume, 99 heures ont été consommées sur la période.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan ont été identifiés par tout moyen en possession de la Société (circularisation de tiers, suivi juridique,...).

La présentation qui en est faite dans les annexes d'IGE+XAO n'omet pas l'existence d'un engagement significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note 22. — Rémunérations et avantages reçus par les organes de direction et d'administration

La rémunération des organes d'administration de la Société IGE+XAO pour l'exercice 2007/2008 se présente de la façon suivante (en €) :

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE					
	REMUNERATIONS	265 771					

Monsieur Alain Di Crescenzo est rémunéré en sa qualité de mandataire social par la Société IGE+XAO.

Monsieur Charles Baudron est rémunéré par la société Winsoft Elec Diffusion en qualité de Directeur Technique.

Ces personnes n'ont pas reçu de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.

Le Conseil d'administration qui a arrêté les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO ainsi que les comptes sociaux clos au 31 juillet 2008 a statué sur la mise en conformité des rémunérations des dirigeants comme suite à l'exigence de performance posée par la loi 2007-1223 du 21 août 2007. Précédemment non liée à des critères de performances, l'indemnité de sortie a été revue en raison de l'ancienneté des deux dirigeants dans la société et des performances actuelles et passées de la société.

C'est ainsi qu'en cas de rupture de son contrat de travail, pour toute autre raison que la démission, Monsieur Alain DI CRESCENZO percevra les indemnités légales ou conventionnelles de licenciement liées à l'existence de son contrat de travail et actuellement suspendu. Ces dernières seront complétées d'une rémunération de 20 mois de salaire correspondant à la moyenne du salaire fixe et variable brut perçu sur les 24 derniers mois de son mandat social. Le versement de ce complément est subordonné à la réalisation d'un des deux critères de performance suivants:

- à la date de la cessation de son mandat social, la croissance moyenne du chiffre d'affaires consolidé du Groupe depuis l'exercice clos au 31 juillet 1997 est supérieure ou égale à 4%.

ou

- à la date de la cessation de son mandat social, la croissance moyenne du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe depuis l'exercice clos au 31 juillet 1997 est supérieure ou égale à 10%.

Cette rémunération complémentaire sera actualisée sur la base de l'inflation calculée entre la date de la cessation du mandat social et la date effective du versement de la dite rémunération complémentaire.

Les mêmes conditions ont été adoptées pour Monsieur Charles BAUDRON, qui cumule actuellement un contrat de travail avec son mandat de Directeur Général Délégué de la société IGE+XAO.

Note 23. — Effectif moyen (ETP)

Effectif Equivalent Temps Plein	31 juillet 2008	31 juillet 2007
France	126	124
Etranger	213	199
	339	323

Note 24. — Périmètre de consolidation

Raison sociale	Forme	Siren	Capital (en monnaie locale)	Siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode ⁽¹⁾
<u>In France</u>							
IGE+XAO France	SA	338 514 987	6 752 900 €	Colomiers (31)	Société mère	Société mère	IG
IGE	SA	339 737 006	4 619 327 €	Colomiers (31)	99,1 %	99,1 %	IG
Winsoft Elec Diffusion	SNC	418 236 261	1 524 €	Paris (75)	100,0 %	99,9%	IG
Compodata	SA	393 627 062	45 000 €	Chatillon (91)	100,0 %	100,0 %	IG
EHMS	SAS	492 213 384	600 000 €	Colomiers (31)	50%	50%	IP
S2E	SAS	494 083 496	60 000 €	Colomiers (31)	49,9%	49,9%	IP
Mayridis Voyages	SARL	340 364 843	222 650 €	Toulouse (31)	99,9 %	99,9%	IG
<u>In the other countries</u>							
IGE+XAO Pologne	Ltd	--	1 100 000 sloties	Cracovie (Pologne)	78,3 %	78,3 %	IG
IGE+XAO Balkan CAE Development	SARL ApS	--	856 980 levas 125 000 DKK	Sofia (Bulgarie) Birkerod (Danemark)	100,0 % 100,0 %	100 % 100,0 %	IG IG
IGE+XAO Italy	SRL	--	36 400 €	Bergamo (Italie)	100,0 %	100,0 %	IG
IGE+XAO Iberica	SL	--	3 005 €	Madrid (Espagne)	99,0 %	99,0 %	IG
IGE + XAO UK	Ltd	--	100 livres	Sheffield (Angleterre)	100,0 %	100%	IG
IGE+XAO North America	Ltd	--	100 CAD	Boucherville (Canada)	99,9 %	99,9 %	IG
IGE+XAO Netherlands	BV	--	18 141 €	Hoensbrock (Pays-Bas)	100,0 %	100,0 %	IG
IGE + XAO Allemagne*	GmbH	--	25 000 €	Rastatt (Allemagne)	100,0 %	100,0 %	IG
IGE+XAO USA	Inc	--	10\$	Dallas-Fort Worth (USA)	100,0 %	100,0 %	IG
IGE+XAO Switzerland	GmbH	--	20 000 CHF	Nidau (Suisse)	100,0 %	100,0 %	IG
IGE+XAO Chine**	Ltd.	--	743 710 RMB	Nanjing (Chine)	100,0 %	100,0 %	IG
IGE+XAO Maroc	SARL	--	400 000 DH	Casablanca (Maroc)	100,0%	100,0%	IG
IGE+XAO Tunisie	SARL	--	20 000 DT	Tunis (Tunisie)	100,0 %	100,0 %	IG
IGE+XAO Danmark	A/S	--	500 000 DKK	Birkerod (Danemark)	49,0 %	49,0 %	MEE

* I.G.E + X.A.O. Software Vertriebs GmbH

** IGE+XAO Nanjing Ige Xao Electric Design Software Co. Ltd.

⁽¹⁾ IG : Intégration Globale

⁽²⁾ MEE : Mise en équivalence

⁽³⁾ IP : Intégration Proportionnelle

Les principales évolutions dans le périmètre de consolidation depuis le 1^{er} août 2007 sont les suivantes :

- Création et ouverture d'une filiale chinoise en août 2007, opérationnelle.
- Création d'une filiale tunisienne en janvier 2008, non encore opérationnelle au 31 juillet 2008
- Création d'une filiale marocaine en mai 2008, non encore opérationnelle au 31 juillet 2008
- Augmentation de capital dans la filiale anglaise avec incorporation du compte-courant
- Cession de la participation détenue dans la société Anyware Technologies le 31 janvier 2008
- Complément de prix sur l'acquisition Compodata conformément au protocole d'achat

Note 25. — Regroupement d'entreprises

Au cours de l'exercice 2007/08, IGE+XAO n'a pas fait d'acquisitions. Seul un complément de prix d'un montant de 20 000 euros a été versé dans le cadre du rachat de la société Compodata opéré en début d'année 2007.

Note 26. — Principales transactions entre les parties liées

L'actionnariat du Groupe IGE+XAO est le suivant au 31 juillet 2008 :

ACTIONNARIAT	NOMBRE D' ACTIONS		NOMBRE D' ACTIONS	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
	DROITS DE VOTE SIMPLE	DROITS DE VOTE DOUBLE				
IRDI	15 000	311 594	326 594	638 188	18,62%	26,43%
Di Crescenzo Alain	858	164 371	165 229	329 600	9,42%	13,65%
Baudron Charles		159 446	159 446	318 892	9,09%	13,21%
Grèzes Robert	1 311	47 766	49 077	96 843	2,80%	4,01%
ICSO'1	--	82 673	82 673	165 346	4,71%	6,85%
Pierre Revel-Mouroz	0	1	1	2	0,00%	0,00%
CAAM INNOVATION 3	49806	--	49 806	49 806	2,84%	2,06%
UNI INNOVATION 3	5899	--	5 899	5 899	0,34%	0,24%
Autres personnes au nominatif	6 849	4 711	11 560	16 271	0,66%	0,67%
	79 723	770 562	850 285	1 620 847	48,48%	67,12%
IGE+XAO (ACTIONS PROPRE)	109 725	--	109 725	--	6,26%	0,00%
Nominatifs	189 448	770 562	960 010	1 620 847	54,73%	67,12%
AU PORTEUR	793 990	0	793 990	793 990	45,27%	32,88%
TOTAL	983 438	770 562	1 754 000	2 414 837	100,00%	100,00%

Il n'y a pas dans les sociétés du Groupe de transactions, ni de soldes de clôture, ni de prêts concernant les administrateurs, les dirigeants ou les collaborateurs des sociétés du Groupe ou un des membres de leur famille ou toute autre partie liée.

La société Mayridis peut réaliser des prestations d'agence de voyages avec toute personne des entreprises du Groupe ou extérieures au Groupe aux conditions commerciales pratiquées avec des parties non liées. Le montant de ces transactions reste non significatif.

III. Comptes sociaux au 31 juillet 2008

A. – Bilan social

Actif (en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Immobilisations incorporelles nettes	31	46
Immobilisations corporelles nettes	110	129
Immobilisations financières nettes	10 214	9 353
Actif immobilisé	10 355	9 528
Stocks et en-cours	40	4
Clients et comptes rattachés	322	470
Autres créances	1 774	1 232
Charges constatées d'avance	213	158
Valeurs mobilières de placement	343	607
Disponibilités	4 118	1 619
Actif circulant	6 810	4 090
Ecart de conversion actif	9	26
Total actif	17 174	13 644
Passif (en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Capital	6 753	6 753
Prime d'émission	1 911	1 911
Réserve l'égale	408	335
Autres réserves	3 482	2 471
Report à nouveau	125	104
Résultat de l'exercice	3 310	1 470
Capitaux propres	15 989	13 044
Provisions pour risques et charges	32	49
Emprunts et dettes financières	166	--
Dettes en compte courant	247	3
Fournisseurs et comptes rattachés	264	151
Dettes fiscales et sociales	349	309
Autres dettes	127	64
Dettes	1 153	527
Ecart de conversion passif	--	24
Total passif	17 174	13 644

B. Compte de résultat social

(en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Chiffre d'affaires net France et export	2 640	2 461
Autres produits d'exploitation	23	25
Produits d'exploitation	2 663	2 486
Autres services extérieurs	(1 447)	(1 285)
Charges de personnel	(1 134)	(1 053)
Impôts et taxes	(67)	(93)
Dotations aux amortissements et provisions	(45)	(49)
Autres charges d'exploitation	(4)	(1)
Charges d'exploitation	(2 697)	(2 481)
Résultat d'exploitation	(34)	5
Résultat financier	2 714	1 535
Résultat exceptionnel	814	89
Impôts sur les résultats	(141)	(123)
Participation	(43)	(36)
Résultat net	3 310	995

C. Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report a nouveau	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 juillet 06	6 752	1 911	285	2 873	84	11 905
Distribution de dividendes				(351)	20	(331)
Affectation à la réserve légale			50	(50)		--
Résultat de la période				1 470		1 470
Capitaux propres au 31 juillet 07	6 752	1 911	335	3 944	104	13 044
Distribution de dividendes				(386)	21	(365)
Affectation à la réserve légale			73	(73)		--
Résultat de la période				3 310		3 310
Capitaux propres au 31 juillet 08	6 752	1 911	408	6 792	125	15 558

D. Tableau de financement

(en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Flux de trésorerie générés par l'activité :	3 310	1 470
Résultat net		
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie :		
Amortissements et provisions	280	370
Reprises	(966)	(49)
Plus-value de cession nette sur titres non consolidées	(830)	(73)
Variation des actifs et passifs courants :		
(Augmentation) diminution des stocks	(36)	4
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	227	(26)
Augmentation (diminution) des dettes d'exploitation	70	19
(Augmentation) diminution des créances hors exploitation	(269)	298
Augmentation (diminution) des dettes hors	35	93
Charges et produits d'exploitation et autres	(60)	(40)
Flux net de trésorerie générés par l'activité	1 760	2 066
Acquisition d'immobilisations incorporelles	--	--
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16)	(145)
Cessions d'immobilisations corporelles	27	25
Acquisition des immobilisations financières	(594)	(431)
Cessions des immobilisations financières	1 276	28
Trésorerie sur variation de périmètre	(20)	(367)
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	673	(890)
Dividendes versés	(364)	(332)
Avances reçue (Coface)	--	--
Remboursements d'emprunts	--	--
Autres dont avances remboursables	165	--
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	(199)	(332)
Variation de trésorerie brute	2 235	844
Incidences des variations de taux de change		
Augmentation (diminution) de la trésorerie		
Trésorerie en début d'exercice	2 226	1 382
Trésorerie en fin d'exercice	4 461	2 226
Variation de trésorerie nette		

E. Notes annexes aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

Note 1. — Présentation de l'activité de l'entreprise

La société IGE+XAO exerce plusieurs activités :

- gestion du portefeuille de participations,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

Note 2. — Affectation du résultat de l'exercice

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 juillet 2008 de la Société IGE+XAO s'établit à 3 310 397 €. Après affectation à la réserve légale d'un montant de 165 520 € correspondant au minimum légal de 5% du bénéfice, le solde représente un bénéfice disponible de 3 144 877 €.

Il est ensuite proposé la distribution d'une somme globale de 456 040€ qui sera prélevée sur le bénéfice de l'exercice. La somme distribuée permettra le paiement d'un dividende de 0,26 centimes d'euro par action contre 22 et 20 centimes d'euro respectivement en 2007/2006 et 2006/2005.

Le solde d'un montant de 2 688 837 € sera porté en « Autres réserves ».

Note 3. — Evénements significatifs de l'exercice et événements post-clôture

Evénements significatifs de l'exercice

Cession des titres de la société Anyware Technologies

Le 31 janvier 2008, IGE+XAO a cédé sa participation de 11% détenue dans la Société Anyware Technologies suite au rachat de cette dernière par la société Wavecom, spécialiste des solutions intégrées de communication sans fil. IGE+XAO a accompagné ainsi, dans cette opération de cession, l'ensemble des actionnaires et dirigeants de la société Anyware Technologies.

Actionnaire historique d'Anyware Technologies, le Groupe avait apporté son soutien tant technologique que financier à cette société toulousaine innovante créée en 2000 en y investissant 392 K€ en capital. Une dépréciation des titres d'un montant total de 354 K€ avait été constatée sur les 3 derniers exercices. Parallèlement, IGE+XAO avait pris part en janvier 2007 pour un montant de 72 K€ à la souscription d'un emprunt obligataire convertible en actions émis par la société Anyware Technologies à l'occasion d'une opération de refinancement à laquelle avait participé tous les actionnaires de la dite société au prorata de leur participation. Cet emprunt a fait l'objet d'un remboursement.

Du fait de la cession, IGE+XAO a perçu un paiement en numéraire d'un montant de 1,1 million d'euros auquel s'ajoutent 55 K€ placés sous séquestre au titre de la garantie de passif. De plus, un paiement additionnel pouvant atteindre un montant de 220 000 euros interviendrait au cours de l'année 2009, lié à l'atteinte de certains objectifs.

Réclamation concernant le Crédit impôt recherche 2005

En décembre 2007, IGE+XAO a déposé une réclamation auprès de l'administration fiscale concernant la détermination du Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2005.

IGE+XAO a reçu confirmation de l'acceptation de la correction par l'Administration fiscale en date du 25 mars 2008. Le produit correspondant d'un montant de 109 128 euros a donc été comptabilisé dans les comptes clos au 31 juillet 2008.

Accélération du programme de rachats d'actions

IGE+XAO a décidé d'activer ses rachats d'actions propres dans le cadre de son programme de rachats d'actions renouvelé lors de l'AG du 26 janvier 2008. Pour ce faire, la priorité est donnée à l'objectif de rachat pour remise en échange (dans la limite de 5% des actions totales) puis aux autres objectifs définis dans le cadre du programme. Au 31 juillet 2008, IGE+XAO détient 109 735 actions propres soit 6,26% des actions composant le capital social.

Evolution des participations

Les principaux événements qui ont marqué l'exercice sont les suivants :

- Création et ouverture d'une filiale chinoise en août 2007, opérationnelle.
- Création d'une filiale tunisienne en janvier 2008, non encore opérationnelle au 31 juillet 2008
- Création d'une filiale marocaine en mai 2008, non encore opérationnelle au 31 juillet 2008
- Augmentation de capital dans la filiale anglaise avec incorporation du compte-courant

Événements importants survenus depuis la date de clôture : non significatif

- Création d'une filiale malgache en septembre 2008 non encore opérationnelle

Note 4. Principes comptables

Changement de méthode comptable

Néant.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les principes comptables généralement admis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement CRC 99-03.

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la direction de l'entreprise d'effectuer des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur l'information financière relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'établissement des comptes annuels, ainsi que sur les montants portés en produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations ont été effectuées sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des états financiers.

Les principes comptables appliqués par la société sont essentiellement les suivants :

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus et sont amorties, à l'exception des marques acquises, selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation et qui n'excèdent pas 7 ans.

Pour les marques acquises, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- matériel de bureau : 4 ans
- mobilier de bureau : 10 ans
- agencements, aménagements, installations : 10 ans
- matériel de transport : 5 ans

Titres de participation des sociétés

Les titres de participation des sociétés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage : elle est déterminée en tenant compte des perspectives de rentabilité et en particulier après analyse conjointe de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats dégagés et prévus et de la situation nette de la société concernée. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Actions propres enregistrées en titres immobilisés

Les actions propres destinées à être remises en paiement ou en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, à être conservées ou cédées, ou le cas échéant, à être annulées dans les conditions légales, sont inscrites en titres immobilisés à leur valeur d'achat. Compte tenu de leur destination, leur valeur d'achat ne fait l'objet d'aucune dépréciation.

Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement de la créance apparaît incertain sur la base d'une analyse détaillée du dossier client.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Une provision est comptabilisée dès lors qu'une moins value est constatée à la clôture de l'exercice.

Les actions propres affectées aux salariés dans le cadre d'un plan d'options de souscription d'actions ainsi que celles affectées à la régulation du cours boursier sont inscrites en valeurs mobilières de placement à leur valeur d'achat d'origine. Lors de chaque arrêté comptable, ces titres font l'objet d'une dépréciation en cas de moins value latente.

Indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, les sociétés françaises du Groupe s'affranchissent de leurs obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

Le mode de détermination retenu des engagements de retraite répond à la recommandation n°2003-R01 du CNC en date du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Si aucune évaluation fiable de son montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Note 5. Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/07/07	AUGMENT°	CESSIONS	31/07/08
VALEURS BRUTES EN MILLIERS D'EUROS		DE LA PERIODE	DE LA PERIODE	
Frais d'établissement, de recherche et développement	59	--	--	59
Autres immobilisations incorporelles	137	--	--	137
Valeurs brutes	196	--	--	196

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/07/07	AUGMENT°	REPRISES	31/07/08
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		DE LA PERIODE	DE LA PERIODE	
EN MILLIERS D'EUROS				
Frais d'établissement, de recherche et développement	(17)	(12)	--	(29)
Autres immobilisations incorporelles	(133)	(3)	--	(136)
Amortissements	(150)	(14)	--	(165)
Valeurs nettes	46			31

Note 6. Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31/07/07	AUGMENT°	CESSIONS	31/07/08
VALEURS BRUTES EN MILLIERS D'EUROS		DE LA PERIODE	DE LA PERIODE	
Installations techniques, matériel et outillage	18	--	--	18
Installations générales, aménagements divers	115	--	(2)	113
Matériel de transport	97	--	(47)	50
Matériel divers	85	16	(6)	75
Valeurs brutes	315	16	(56)	275

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31/07/07	AUGMENT°	REPRISES	31/07/08
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		DE LA PERIODE	DE LA PERIODE	
EN MILLIERS D'EUROS				
Installations techniques, matériel et outillage	(18)	--	2	(16)
Installations générales, aménagements divers	(71)	(10)	--	(81)
Matériel de transport	(42)	(13)	45	(10)
Matériel divers	(54)	(7)	3	(58)
Amortissements	(185)	(30)	50	(165)
Valeurs nettes	130	--	--	110

Note 7. Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES EN MILLIERS D'EUROS	DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX AMORTISSEMENTS			PROVISIONS AMORT. DEROGATOIRE	
	LINEAIRE	DEGRESSIF	EXCEPTIONNEL	DOTATION	REPRISE
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais de recherche et de développement	12	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	3	--	--	--	--
TOTAL	15	--	--	--	--
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Installations techniques, matériel et outillage	--	--	--	--	--
Installations générales, et aménagement divers	10	--	--	--	--
Matériel de transport	13	--	--	--	--
Matériel divers	7	--	--	--	--
TOTAL	30	--	--	--	--
Amortissements	45	--	--	--	--

Note 8. Tableau de variation des immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES VALEURS BRUTES EN MILLIERS D'EUROS	31/07/07	AUGMENT° DE LA PERIODE	CESSIONS DE LA PERIODE	31/07/08
Titres de filiales et participations	9 176	287	(392)	9 071
Actions propres	1 058	326	--	1 384
Prêts et autres	80	--	(76)	4
Valeurs brutes	10 314	613	(468)	10 459

DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES EN MILLIERS D'EUROS	31/07/07	AUGMENT° DE LA PERIODE	REPRISES DE LA PERIODE	31/07/08
Provision / titres Mayridis	(284)	--	264	(20)
Provision /titres IGE+XAO UK	(52)	--	52	--
Provision /titres IGE+XAO Canada	(270)	--	270	--
Provision/ titres Anyware	(355)	--	355	--
Provision/ titres Suisse	--	(225)	--	(225)
Provisions	(961)	(225)	941	(245)
Valeurs nettes	9 353			10 214

Note 9. Etat des créances et des dettes

ECHEANCES DES CREANCES	MONTANT BRUT 31/07/07	MONTANT BRUT 31/07/08	CREANCES A MOINS D'UN AN	CREANCES A + D'UN AN
VALEURS BRUTES EN MILLIERS D'EUROS				
Créances rattachées à des participations	72	--	--	--
Autres immobilisations financières	7	4	4	--
Créances de l'actif immobilisé	79	4	4	--
Stocks et en-cours	4	40	40	--
Avances et acomptes	13	7	7	--
Clients et comptes rattachés	430	322	322	--
Etats, impôts et taxes	53	742	742	--
Créances sociales	2	3	3	--
Groupe et associés	1 170	1 017	1 017	--
Débiteurs divers	34	6	6	--
Charges constatées d'avance	158	212	212	--
Actif circulant	1 864	2 348	2 348	--
Total	1 943	2 353	2 353	--

ECHEANCES DES DETTES	MONTANT BRUT 31/07/07	MONTANT BRUT 31/07/08	DETTES A MOINS D'UN AN	DETTES A + D'UN AN
VALEURS BRUTES EN MILLIERS D'EUROS				
Emprunts – établissement de crédit	--	164	--	164
Avances et acomptes	--	--	--	--
Fournisseurs et comptes rattachés	127	264	264	--
Groupe et associés	3	247	247	--
Dettes fiscales et sociales	309	349	349	--
Autres dettes	88	130	130	--
Total	527	1 153	1 153	--

La Société n'a pas contracté d'emprunt sur l'exercice clos.

Note 10. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN	Les entreprises liées	Les entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation	Dettes et créances représentées par des effets de commerce
VALEURS BRUTES EN MILLIERS D'EUROS			
Capital souscrit non appelé	--	--	--
Immobilisations incorporelles	--	--	--
Avances et acomptes	--	--	--
Immobilisations corporelles	--	--	--
Avances et acomptes	--	--	--
Immobilisations financières	--	--	--
Participations	9 071	--	--
Créances rattachées à des participations	--	--	--
Prêts	--	--	--
Autres titres immobilisés	--	--	--
Autres immobilisations financières	--	--	--
TOTAL IMMOBILISATIONS	9 071	--	--

Avances et acomptes versés sur commandes	--	--	--
Créances	--	--	--
Créances clients et comptes rattachés	190	--	--
Autres créances	1 017	--	--
Capital souscrit appelé non versé	--	--	--
TOTAL CREANCES	1 207	--	--
Valeurs mobilières de placement	--	--	--
Disponibilités	--	--	--
TOTAL DISPONIBILITES	--	--	--
Emprunts obligataires convertibles	--	--	--
Autres emprunts convertibles	--	--	--
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	--	--	--
Emprunts et dettes financières divers	244	--	--
Avances et acomptes reçus	--	--	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70	--	--
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	--	--	--
Autres dettes	--	--	--
TOTAL DETTES	314	--	--

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT EN MILLIERS D'EUROS	MONTANTS CONCERNANT les entreprises liées	MONTANTS CONCERNANT les entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Chiffre d'affaires	2 640	--
Autres achats et charges externes	11 734	--
Dividendes reçus	1 678	--
Autres produits financiers	24	--
Autres charges financières	(2)	--

Note 11. Valeurs mobilières de placement et actions propres

Les valeurs mobilières de placement se composent comme suit au 31 juillet 2008 :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ACTIONS PROPRES EN MILLIERS D'EUROS	31/07/08	31/07/07
Parts de SICAV	486	486
Actions propres	121	121

Au 31 juillet 2008, la valeur de marché des parts de SICAV est égale à leur valeur comptable.

Les actions propres sont affectées pour partie à un plan d'options de souscription d'actions et pour partie à la régulation du cours de bourse soit respectivement 29 517 et 3 457 actions pour un prix d'achat moyen de 5,70 €.

Le cours moyen des actions IGE+XAO au cours du mois de juillet 2008 s'est élevé à 19,22 € ; les actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement ne font donc pas l'objet de dépréciation au 31 juillet 2008.

Note 12. Etat des provisions

PROVISIONS EN MILLIERS D'EUROS	31/07/07	AUGMENT° DE LA PERIODE	REPRISES		31/07/08
			UTILISEES	NON UTILISEES	
Provision pour dépréciation de titres	961	225	--	(941)	245
Provision pour pertes de change	26	9	--	(26)	9
Provision pour pension de retraite	23	--	--	--	23
Provisions	1 010	234	--	(967)	277

Note 13. Etat des produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR EN MILLIERS D'EUROS	31/07/08	31/07/07
Créances clients et comptes rattachés :		
Clients factures à établir	11	163
TOTAL	11	163
Autres créances :	261	
Créances à recevoir	--	--
TOTAL	261	--
Disponibilités :	--	--
Intérêts compte à terme à recevoir	--	--
TOTAL	--	--
TOTAL	272	163

Note 14. Etat des charges à payer

CHARGES A PAYER EN MILLIERS D'EUROS	31/07/08	31/07/07
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit		
Intérêts courus sur emprunt	--	--
Intérêts courus à payer	1	--
TOTAL	1	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		
Fournisseurs factures non parvenues	90	86
TOTAL FOURNISSEURS	90	86
Dettes fiscales et sociales :		
Provision congés payés	61	58
Personnel autres charges	52	27
Organismes Sociaux à payer	63	47
Etat charges à payer	14	11
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	190	143
Autres dettes :		
Divers charges à payer		--
TOTAL AUTRES DETTES	--	--
TOTAL	281	229

Note 15. Etat des charges et produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'est comptabilisé au 31/07/2008.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31/07/08	31/07/07
EN MILLIERS D'EUROS		
Charges constatées d'avance	212	158
TOTAL	212	158

Note 16. Ventilation du chiffre d'affaire

CHIFFRE D'AFFAIRES	31/07/08	31/07/07
EN MILLIERS D'EUROS		
Activité opérationnelle	48	69
Prestations administratives	2 592	2 391
TOTAL	2 639	2 460

Note 17. Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/07/08	31/07/07
EN MILLIERS D'EUROS		
Autres produits	3	--
Transferts de charges	20	25
TOTAL	23	36

Les transferts de charge se rapportent au traitement comptable des avantages en nature.

Note 18. Charges et produits financiers

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	31/07/08	31/07/07
EN MILLIERS D'EUROS		
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation	(225)	(380)
- dépréciation des VMP	--	--
- risque de change	(9)	
Reprises de provisions sur titres	966	87
Produits financiers de participation	1 702	1 549
Produits financiers nets sur cession de VMP	330	267
Différences de change	(39)	9
Autres charges et produits financiers	(11)	3
TOTAL	2 714	1 535

Note 19. Détail des charges et produits exceptionnels

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/07/08	31/07/07
EN MILLIERS D'EUROS		
Résultat sur cessions de titres de participation	802	70
Autres produits exceptionnels	12	19
TOTAL	814	(8)

Note 20. Participation des salariés

Dans le cadre de l'unité économique et sociale du Groupe IGE+XAO, il a été décidé de faire bénéficier les salariés de la participation. Cette dernière est ventilée entre les différentes sociétés françaises proportionnellement à la masse salariale. Pour la période comprise entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008, le montant de la provision pour participation s'élève à 88 K€.

Note 21. Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés au titre du droit individuel à formation s'est élevé à 1 157 heures. Il n'a pas donné lieu à demande.

Note 22. Composition du capital social

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES				
	VALEUR NOMINALE EN €	AU DEBUT DE L'EXERCICE	CREES OU REMBORSEES PENDANT L'EXERCICE	CONVERTIES PENDANT L'EXERCICE	EN FIN D'EXERCICE
Actions vote simple	3,85	941 793	--	(68 090)	873 703
Actions vote double	3,85	717 757	--	52 805	770 562
Sans droit de vote (actions propres)	3,85	94 450	16 313	(1 028)	109 735

Note 23. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT	MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS
Effets escomptés non échus	--	--	--
Avals, cautions, garanties (Mayridis)	121	--	121
Caution véhicule IGE+XAO Iberica	25	--	25
Engagements de crédit bail mobilier	--	--	--
Engagements de crédit bail immobilier	--	--	--
Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés	78	--	78
TOTAL	224	--	224

ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT	MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance consenti à la filiale canadienne sur l'exercice 1999/2000	211	--	211
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance consenti à la filiale Canadienne sur l'exercice 2000/2001	183	--	183
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance consenti à la filiale anglaise sur l'exercice 2000/2001	84	--	84
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance consenti à la filiale anglaise sur l'exercice 2001/2002	47	--	47
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance consenti à la filiale Mayridis sur l'exercice 2001/2002	85	--	85
TOTAL	610	--	610
Engagements réciproques			
TOTAL	610		610

Les engagements hors bilan ont été identifiés par tout moyen en possession d'IGE+XAO.

La présentation qui en est faite n'omet pas l'existence d'un engagement significatif selon les normes comptables en vigueur.

Compodata

Le 26 décembre 2006, IGE+XAO a acquis 34% de la société Compodata SA pour un prix de 101 000 euros. En juillet 2007, IGE+XAO a racheté le solde des parts de la société conformément au protocole d'accord signé en janvier 2007. En juillet 2008, IGE+XAO a payé un complément de prix d'un montant de 20 000 euros au titre des résultats de l'année 2007. Le complément maximum de prix à verser prévu dans la clause de variation de prix inscrite dans la promesse réciproque d'achat et de vente s'élevait à 102 000 €.

Note 24. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes d'administration de la Société IGE+XAO pour l'exercice 2007/2008 se présente de la façon suivante (en €) :

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE					
	REMUNERATIONS	265 771					

Monsieur Alain Di Crescenzo est rémunéré en sa qualité de mandataire social par la Société IGE+XAO.

Monsieur Charles Baudron est rémunéré par la société Winsoft Elec Diffusion en qualité de Directeur Technique.

Ces personnes n'ont pas reçu de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.

Le Conseil d'administration qui a arrêté les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO ainsi que les comptes sociaux clos au 31 juillet 2008 a statué sur la mise en conformité des rémunérations des dirigeants comme suite à l'exigence de performance posée par la loi 2007-1223 du 21 août 2007. Précédemment non liée à des critères de performances, l'indemnité de sortie a été revue en raison de l'ancienneté des deux dirigeants dans la société et des performances actuelles et passées de la société.

C'est ainsi qu'en cas de rupture de son contrat de travail, pour toute autre raison que la démission, Monsieur Alain DI CRESCENZO percevra les indemnités légales ou conventionnelles de licenciement liées à l'existence de son contrat de travail et actuellement suspendu. Ces dernières seront complétées d'une rémunération de 20 mois de salaire correspondant à la moyenne du salaire fixe et variable brut perçu sur les 24 derniers mois de son mandat social. Le versement de ce complément est subordonné à la réalisation d'un des deux critères de performance suivants:

- à la date de la cessation de son mandat social, la croissance moyenne du chiffre d'affaires consolidé du Groupe depuis l'exercice clos au 31 juillet 1997 est supérieure ou égale à 4%.

ou

- à la date de la cessation de son mandat social, la croissance moyenne du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe depuis l'exercice clos au 31 juillet 1997 est supérieure ou égale à 10%.

Cette rémunération complémentaire sera actualisée sur la base de l'inflation calculée entre la date de la cessation du mandat social et la date effective du versement de la dite rémunération complémentaire.

Les mêmes conditions ont été adoptées pour Monsieur Charles BAUDRON, qui cumule actuellement un contrat de travail avec son mandat de Directeur Général Délégué de la société IGE+XAO.

Note 25. Plan d'options d'achat d'actions

Plan d'options d'achat d'actions : transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres

En application des dispositions des articles L225.179 et suivants du Code de Commerce, l'assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir au profit des salariés du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société IGE+XAO provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi et dans la limite de 3% du capital social actuel, soit un maximum d'actions de 52 620 actions. Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur à la double limite suivante: 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société et 95% de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Les options ne peuvent être exercées qu'au terme d'une période de 4 ans suivant la date du Conseil d'administration qui les a attribuées.

Caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions	1 ^{ère} attribution
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	2 décembre 2002
Date du Conseil d'administration	2 juin 2003
Date d'échéance du Plan	2 juin 2009
Nombre d'options d'achat d'actions attribuées	8 164
Nombre d'options d'achat d'actions annulées	(628)
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	(4 168)
Nombre d'options d'achat d'actions exerçables	3 368
Prix de souscription en euros	9,80 euros
Evaluation des avantages par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués	3,06 euros

Caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions	2 ^{ième} attribution
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	2 décembre 2002
Date du Conseil d'administration	29 juillet 2005
Date d'échéance du Plan	2 juin 2011
Nombre d'options d'achat d'actions attribuées	3008
Nombre d'options d'achat d'actions annulées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exerçables	0
Prix de souscription en euros	26,48 euros
Evaluation des avantages par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués	9,33 euros

Les justes valeurs des options attribuées en 2003 et en 2005 ont été déterminées au moyen d'un modèle mathématique couramment utilisé par les spécialistes du marché d'options prenant en compte les termes et les conditions auxquels les options ont été attribuées ainsi que les hypothèses suivantes :

- Taux de volatilité : 28,81 et 29,65
- Taux d'actualisation sans risque : 3,28 % et 2,82%
- Cours de référence : 10 euros et 28 euros

Note 26. Risques de change

Le risque de change est non significatif chez IGE+XAO.

Note 27. Risques de taux

IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 juillet 2008, IGE+XAO ne dispose pas d'emprunt bancaire. IGE+XAO n'utilise aucun instrument de taux.

Note 28. Risques sur actions

La politique d'IGE+XAO est à ce jour de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par le biais de SICAV monétaires qui sont revendues à la date de chaque arrêté comptable.

Note 29. Tableau des filiales et participations en €

Filiales (+ 10%)	Capital En €	Capitaux propres autres que le capital en €	% de détenion	Valeur comptable brute titres en €	Valeur comptable nettes titres en €	Prêts et avances en €	Avals et caut ^o en €	CA En devises	Résultat En devises	Dividendes En €	Observations
IGE SA	4 619 327	3 551 359	99,13	4 800 732	4 800 732	222 193	--	16 658 956 EUR	1 918 913 EUR	1 501 920€	Siège social : Colomiers SIREN : 399 737 006
WINSOFT ELEC											Siège social : Colomiers
DIFFUSION SNC	1 524	--	90,00	1 372	1 372	610	--	2 832 358 EUR	--	--	Siège social : Colomiers SIREN : 418 236 261
MAYRIDIS SARL											Siège social : Colomiers
	65 000	46 837	99,94	330 480	310 480	32 446	121 000	374 809 EUR	65 585 EUR	--	Caution donnée / APS
COMPODATA											Dernier exercice clos :
	45 000	101 587	100,00	517 700	497 700			634 162 EUR	161 606 EUR	139 267€	31 décembre 2007
S2E CONSULTING											Siège Social : Blagnac
	100 000	47 982	50%	46 990	46 990	103 000		956 730 EUR	46 053 EUR	--	SIREN : 494 083 496
EHMS											Siège Social : Colomiers
	600 000	(464 047)	50%	300 000	300 000			9 000 EUR	(261 981) EUR	--	SIREN : 492 213 384
IGE+XAO Z.O.O.											
POLOGNE	279 436	443 698	72,53	468 251	468 251	--	--	9 928 127 PLN	297 161 PLN	--	Siège social : Cracovie
IGE+XAO EURL								1 262 882 BGN	27 673 BGN	--	
BALKAN	438 174	167 210	100,00	420 665	420 665	--	--			--	Siège social : Sofia
CAE DEVPT APS								4 238 809 DKK	161 942 DKK	--	
DENMARK	16 752	234 019	100,00	351 129	351 129	--	--			--	Siège social : Birkerod
IGE+XAO								873 109 RMB	(462 269) RMB	--	
CHINE	69 733	(43 344)	100,00	70 445	70 445	--	--			--	Siège social : Nanjing
IGE+XAO TUNISIE											
	10 905	--	100,00	11 350	11 350	--	--	--	--	--	Siège social : Tunis
IGE+XAO MAROC											
	34 844	--	100,00	34 808	34 808	--	--	--	--	--	Siège social : Casablanca
IGE+XAO A/S								7 426 423 DKK	1 843 392 DKK		
DENMARK	67 008	676 040	49,00	587 986	587 986	--	--			29 129€	Siège social : Birkerod
IGE+XAO GMBH								1 079 047 EUR	(145 745) EUR	--	
ALLEMAGNE	25 001	3 514	100,00	25 000	25 000	--	--			--	Siège social : Rastatt
IGE+XAO								592 758 EUR	22 710 EUR		
IBERICA											Caution donnée / CB voiture
	3 005	215 886	99,00	3 049	3 049	--	25 000			--	Siège social : Madrid
IGE+XAO SRL								1 522 624 EUR	74 053 EUR		
ITALIE	36 400	249 229	95,00	33 310	33 310	--	16 000			--	Siège social : Bergame
IGE+XAO LTD								134 584 GBP	765 "GBP		
(UK)	120 100	(73 528)	100,00	150 930	150 930	--	--			--	Siège social : Sheffield

FILIALES (+ 10%)	Capital En €	Capitaux propres autres que le capital en €	% de détention	Valeur comptable brute titres en €	Valeur comptable nettes titres en €	Prêts et avances en €	Avals et caut° en €	CA En devises	Résultat En devises	Dividendes En €	Observations
IGE+XAO NORTH AMERICA	70	(369 088)	99,90	56	56	243 932	--	491 665 CAD	(12 588) CAD	--	Siège social : Boucherville
IGE+XAO BV	18 151	261 855	100,00	691 475	691 475	--	--	855 920 EUR	138 727 EUR	--	Siège social : Hoensbroek
IGE+XAO USA	10	32 052	100,00	10	10	23 292	--	261 526 USD	71 113 USD	--	Siège social : Dover (Delaware)
IGE+XAO SWITZERLAND	12 107	10 179	100,00	225 000	--	--	--	170 728 CHF	(33 995) CHF	--	Siège social : Nidau
TOTAL	////////		////////	9 070 740	8 825 740	625 473	162 000	////////	////////	1 713 843€	

Fiscalité

Le Groupe fiscal se compose des sociétés suivantes :

IGE+XAO, SA
 IGE, SA
 Mayridis Voyages, SARL

Chacune des sociétés intégrées fiscalement constate l'impôt qu'elle aurait dû payer si elle avait été imposée séparément.

Au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2008, le résultat fiscal du Groupe s'élève à 2 980 K€. A cette date, le groupe fiscal ne dispose plus ni de déficit ordinaire reportable ni d'amortissement réputé différé restant à reporter.

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt dû en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 27 833 euros et correspond principalement de la neutralisation de la réintégration de la quote-part de frais et charges dans le cadre du régime mère et filiales.

Consolidation

La Société IGE+XAO établit et publie des comptes consolidés en qualité de société mère du Groupe IGE+XAO. Au 31 juillet 2008, les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

Effectif moyen

Effectif Equivalent Temps Plein	31 juillet 2008	31 juillet 2007
IGE+XAO	18	19
Total	18	19

IV. – Rapport de gestion

A. Situation financière et résultats du Groupe

Note 1. Evolution du Groupe

Le Groupe IGE+XAO avec ses filiales de production et de commercialisation, situées principalement en Europe ainsi qu'en Amérique du Nord et en Chine, représente aujourd'hui près de 56 600 licences diffusées à travers le monde.

Au cours de l'exercice 2007/2008, IGE+XAO a poursuivi sa stratégie de développement avec la création de filiales en Afrique du Nord, le lancement opérationnel de sa filiale chinoise ainsi que la signature de partenariat en Asie et en Australie.

Principales données opérationnelles

Le tableau ci-joint présente pour les exercices clos les 31 juillet 2008, 2007 et 2006 les principales données opérationnelles du Groupe retraitées aux normes IFRS :

En K€	2007/2008	2006/2007	2005/2006
Chiffre d'affaires	21 591	20 517	19 698
Autres produits d'exploitation dont crédit impôt recherche	582	197	334
Charges d'exploitation	18 774	17 478	16 925
dont charges de personnel	11 733	10 730	10 372
Résultat opérationnel courant	3 398	3 237	3 107
Résultat opérationnel	2 764	3 237	3 107
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	4 161	3 532	3 036
Impôts exigibles et différés	(945)	(1 176)	(1 021)
Résultat de l'ensemble consolidé	3 332	2 442	2 045
Résultat net - part du Groupe	3 298	2 415	2 053

Situation au 31 juillet 2008

IGE+XAO enregistre un résultat net de 3 298 018 euros contre 2 415 019 euros un an plus tôt (+36,6%) et une marge nette de 15,3%. Le résultat opérationnel courant, en hausse de 5,0%, s'établit à 3 398 428 euros contre 3 237 271 euros en 2006/2007. Le résultat opérationnel s'élève à 3 899 336 euros (+20,5%), après prise en compte d'éléments exceptionnels non récurrents significatifs pour un montant net de 500 908 euros, incluant notamment l'impact de la plus value dégagée sur la cession des titres d'Anyware Technologies.

Sur le plan financier, le Groupe conforte sa situation avec des capitaux propres qui s'élèvent à 16,6 millions d'euros, un endettement bancaire quasi nul et une trésorerie disponible de plus de 13 millions d'euros. Ces performances financières sont d'autant plus remarquables qu'elles s'inscrivent dans un contexte d'investissements soutenus. Ainsi, sur la période, IGE+XAO a accru sa présence à l'international avec le lancement opérationnel de sa filiale chinoise, l'élargissement de son réseau de distribution à l'étranger (Inde, Vietnam et Australie) et la création d'une nouvelle filiale en Tunisie. Parallèlement le Groupe a déployé des efforts importants tout au long de l'année et notamment autour du cycle de vie des installations électriques (PLM). Ces développements se sont accompagnés de créations d'emplois tant en France qu'à l'étranger et ont abouti à la signature d'un contrat très significatif avec la société Airbus sur le quatrième trimestre. Ce contrat majeur, d'un montant qui pourrait atteindre 5 millions d'euros sur deux ans, n'a pas eu d'impact sur les comptes clos au 31 juillet 2008.

Enfin, et conformément à la politique mise en place par le Groupe IGE+XAO, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale Annuelle la distribution d'un dividende par action de 0,26 euro contre 0,22 euro en 2006/2007.

Situation au 31 juillet 2007

Sur l'exercice 2006/2007, la performance du Groupe est significative avec un résultat opérationnel courant s'élevant à 3 237 271 euros en hausse de 4,2% et un résultat net part du Groupe atteignant 2 415 019 euros en progression de 17,6%. La rentabilité nette atteint 11,8% du chiffre d'affaires contre 10,4% en 2005/2006.

Parallèlement, IGE+XAO conforte sa situation financière avec une absence d'endettement bancaire à long terme, une trésorerie de 11,3 millions d'euros et des capitaux propres de 13,8 millions d'euros. Cette structure financière saine confère au Groupe la capacité de conduire sa stratégie de développement. Ainsi, sur l'exercice, IGE+XAO a été particulièrement dynamique sur les axes de développement suivants :

- L'élargissement du portefeuille « produits » avec la création de la société EHMS en joint-venture avec la société Labinal (création et commercialisation d'une suite logicielle pour la fabrication de harnais électriques) et le rachat de la société Compodata (éditeur de configuration de systèmes complexes).
- Le développement de nouveaux services avec la création de la société S2E CONSULTING (prestations de diagnostic, de conseil et d'assistance dédiées à l'ingénierie des systèmes et aux processus de conception électrique) en joint-venture avec la société Sogéclair.
- L'amélioration de la couverture commerciale internationale du Groupe avec l'ouverture d'un bureau puis d'une filiale en Chine (en août 2007).

Sur l'exercice 2006/2007, eu égard aux seuils du Groupe, la contribution de ces nouvelles sociétés aux produits des activités ordinaires et au résultat net consolidé est non significative.

Enfin, et conformément à la politique mise en place par le Groupe IGE+XAO, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale Annuelle la distribution d'un dividende par action de 0,22 euro contre 0,20 euro en 2005/2006.

Situation au 31 juillet 2006

Sur l'exercice 2005/2006, IGE+XAO poursuit son développement avec un chiffre d'affaires de 19 698 405 € en hausse de 7,2% par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation correspondent essentiellement au crédit impôt recherche net qui, en normes IFRS, est intégré dans les produits du résultat opérationnel. Le crédit impôt recherche net s'élève à 298 K€ en 2005/06 contre 100 K€ en 2004/05.

Les charges d'exploitation en hausse de 5,75% sont bien maîtrisées. L'augmentation nette des charges de personnel est de 12%. Hors impact de l'activation de charges de personnel (sous forme de frais de Recherche et Développement), cette augmentation est de 8% et s'explique notamment par l'augmentation annuelle de la masse salariale (4%), l'imputation des charges de personnel de la société Financelec (3%), l'accroissement de la participation en France en liaison avec l'augmentation du crédit impôt recherche (1%). Les efforts portés sur la maîtrise des autres achats et services externes ont permis de compenser en partie les augmentations décrites.

Sur le plan de la rentabilité, la performance de la Société est significative avec un bénéfice opérationnel s'élevant à 3 107 699 euros en hausse de 20,5% et un résultat net part du Groupe atteignant 2 052 946 euros en progression de 17,3%. La marge nette atteint 10,4% du chiffre d'affaires, s'inscrivant ainsi au-delà de la fourchette de 8% à 10% initialement annoncée par la direction du Groupe.

Parallèlement, IGE+XAO conforte sa situation financière avec une absence d'endettement bancaire à long terme, une trésorerie de 10 193 927 euros (8 970 715 euros en 2004/2005) et des capitaux propres de 11 649 114 euros (10 348 618 euros en 2004/2005).

Cette structure financière saine confère au Groupe la capacité de réaliser ses objectifs de développement tant techniques que commerciaux. Ainsi, en 2005/2006, le Groupe a accru sa présence à l'international avec le rachat de son distributeur suisse Hibatec GmbH, la création d'une filiale commerciale aux Etats-Unis et l'ouverture d'un bureau de représentation en Chine. Des contrats commerciaux significatifs ont été signés avec notamment Schneider Electric en juin 2006 et Embraer tout dernièrement en octobre 2006. Sur le plan technique, IGE+XAO a poursuivi ses efforts importants en recherche et développement visant en particulier la commercialisation d'une offre intégrée capable de gérer le cycle de vie d'une installation électrique (PLM).

Note 2. Principales données du bilan et fluctuations

Les tableaux ci-joints présentent pour les exercices clos les 31 juillet 2008, 2007 et 2006 les principales données du bilan ainsi que les flux de trésorerie afférents :

		ACTIF		
(en milliers d'euros)		31 juillet 2008	31 juillet 2007	31 juillet 2006
Actifs non courants		3 716	4 773	4 188
Actifs courants		22 889	18 697	17 590
	dont Disponibilités	13 835	11 257	10 194
ACTIF		26 605	23 470	21 778

		PASSIF		
(en milliers d'euros)		31 juillet 2008	31 juillet 2007	31 juillet 2006
Capitaux propres		16 567	13 774	11 649
Passifs non courants		1 193	1 689	1 427
Passifs courants		8 845	8 007	8 702
PASSIF		26 605	23 470	21 778

		VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	
(en milliers d'euros)		31 juillet 2007	31 juillet 2006
Total – Part du Groupe - 31 juillet 2006		11 493	
Résultat net		2 415	
Charges et produits comptabilisés directement dans les capitaux propres		25	
Impact retraitement sur actions propres		26	
Impacts retraitement options de rachat d'actions (IFRS2)		13	
Distribution de dividendes		(332)	
Autres		(39)	
Total – Part du Groupe - 31 juillet 2007		13 601	
Résultat net		3 298	
Charges et produits comptabilisés directement dans les capitaux propres		144	
Impact retraitement sur actions propres		(343)	
Impacts retraitement options de rachat d'actions (IFRS2)		7	
Distribution de dividendes		(364)	
Autres		7	
Total – Part du Groupe - 31 juillet 2008		16 350	

Les investissements

Les investissements du Groupe sont constitués pour l'essentiel de dépenses consacrées aux développements de nouveaux logiciels ou nouvelles fonctionnalités. Ces investissements réalisés majoritairement sur les fonds propres de la Société sont comptabilisés directement dans les charges de l'entreprise. Certains de ces investissements peuvent bénéficier d'aides sous la forme d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. Ils peuvent dans ce cas et lorsqu'ils répondent aux exigences tant de suivi technique que d'opportunités commerciales, être immobilisés le temps de leur mise effective sur le marché. Les dépenses ainsi activées sont amorties sur 4 ans.

Investissements en matériels

Les investissements courants du Groupe consistent essentiellement en matériel informatique (ordinateurs, serveurs, périphériques,...). Ils s'analysent comme suit sur la période couverte par les informations financières historiques :

(en milliers d'euros)	ACQUISITIONS		
	31 juillet 2008	31 juillet 2007	31 juillet 2006
Acquisitions d'immobilisations corporelles	274	368	312

L'équipement moyen nécessaire par personne se situe à environ 1 500 euros (matériel informatique) avec une obsolescence technologique rapide (environ 4 ans).

Investissements financiers

Les principales évolutions dans le périmètre de consolidation depuis le 31 juillet 2008 sont les suivantes :

- Création et ouverture d'une filiale chinoise en août 2007, opérationnelle.
- Création d'une filiale tunisienne en janvier 2008, non encore opérationnelle au 31 juillet 2008
- Création d'une filiale marocaine en mai 2008, non encore opérationnelle au 31 juillet 2008
- Augmentation de capital dans la filiale anglaise en juin 2008 avec absorption du compte-courant
- Cession de la participation détenue dans la société Anyware Technologies le 31 janvier 2008

L'endettement financier

Il est non significatif sur les périodes analysées.

Flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	VARIATION DE TRESORERIE		
	31 juillet 2008	31 juillet 2007	31 juillet 2006
Flux sur l'exploitation	2 212	2 186	2 510
Flux sur investissements	676	(842)	(956)
Flux sur opérations de financements	(426)	(304)	(332)
Incidences des variations de taux de change	88	25	1
Variation de trésorerie nette	2 550	1 065	1 223
Trésorerie en début d'exercice	11 258	10 194	8 971
Trésorerie en fin d'exercice	13 808	11 258	10 194
Variation de trésorerie nette	2 550	1 065	1 223

La trésorerie est en hausse depuis 5 ans, son niveau est passé de 4,8 M€ en juillet 2003 à 13,8 M€ en juillet 2008. Cette situation résulte des flux de trésorerie générés par l'activité et en particulier du développement de l'activité traditionnelle couplée avec la réalisation de projets et contrats avec des grands comptes.

Sur l'exercice 2007/2008, l'excédent de trésorerie sur les flux générés par les opérations d'investissement provient essentiellement de la cession des titres de la société Anyware Technologies.

Sur l'exercice 2006/2007, les flux sur investissements correspondent principalement au renouvellement courant des immobilisations corporelles, aux opérations d'investissement effectuées sur la période (rachat de Compodata notamment).

Aucun frais de R&D n'a été immobilisé sur les exercices 2007/2008 et 2006/2007.

Situation et ressources de financement

L'endettement du Groupe à moyen et long terme est non significatif :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2008	31 juillet 2007	31 juillet 2006
Emprunts bancaires – part à plus d'un an	--	--	--
Avances remboursables	456	682	478
Trésorerie	13 835	11 257	10 194

La situation du Groupe en matière d'endettement net (Endettement brut diminué de l'ensemble de la trésorerie) permet à IGE+XAO d'envisager des opportunités de croissance tant internes qu'externes.

Le Groupe souhaite poursuivre la politique de financement de la croissance externe appliquée par le passé : financement conjoint par l'utilisation de fonds propres et recours à l'endettement, voire par l'intermédiaire d'opérations en capital.

Le crédit impôt recherche 2005 a été sous-estimé d'un montant de 109 mille euros. Suite à la réception de la position de l'administration suite à la réclamation contentieuse adressée par la Société, la correction de cette erreur a été enregistrée dans les comptes clos au 31 juillet 2008. Le crédit impôt recherche 2006 avait toutefois été déterminé à partir de la base de crédit impôt recherche 2005 corrigée.

Note 3. Activités en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais relatifs au personnel, ingénieurs développeurs en majorité, participant au développement des produits du Groupe IGE+XAO.

Les frais de recherche et développement liés aux logiciels pour lesquels une licence doit être commercialisée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères techniques, économiques et de suivi permettant de les immobiliser. L'application de ce principe comptable a conduit à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés à l'exception des coûts liés à des projets faisant l'objet d'un financement par l'octroi d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation.

La durée d'amortissement de ces frais de développement est alors de 4 ans.

Les frais de recherche et de développement s'élèvent à 5,3 M€ (22,77% du chiffre d'affaires) contre 4,5 M€ et 4,4 M€ respectivement en 2006/2007 et 2005/2006. Ces données traduisent l'important effort consacré au développement et à l'industrialisation des produits.

Sur les trois dernières années, les efforts de recherche et développement ont principalement porté sur:

- La conception de harnais électriques: après avoir répondu aux besoins des industriels en matière de CAO Electrique des outils de production, le Groupe IGE+XAO s'est lancé dans la conception et le développement d'une suite logiciels dédiée à la conception des installations électriques embarquées (avions, hélicoptères, automobile, simulateurs de vol,...);
- La configuration d'équipements à partir de catalogues aux multiples contraintes ;
- La conception et le développement d'une suite logiciels dédiée aux systèmes fluidiques et électriques pour des installations telles que des centrales nucléaires ;
- La conception d'installations électriques pour le bâtiment.

Plus particulièrement, l'augmentation des coûts de R&D sur les quatre dernières années résulte principalement de la volonté d'IGE+XAO d'accélérer ses développements dans le domaine de la conception de harnais.

Note 4. Événements significatifs de l'exercice et événements importants survenus depuis la date de clôture

Événements significatifs de l'exercice

Cession des titres de la société Anyware Technologies

Actionnaire historique d'Anyware Technologies, IGE+XAO a apporté son soutien tant technologique que financier à Anyware Technologies créée en 2000 en y investissant 392 000 euros en capital.

Du fait de la cession des titres au 31 janvier 2008, IGE+XAO a perçu un paiement en numéraire d'un montant de 1,1 million d'euros auquel s'ajoutent 55 000 euros placés sous séquestre au titre de la garantie de passif. De plus, un paiement additionnel pouvant atteindre un montant de 220 000 euros pourrait intervenir au cours de l'année 2009, lié à l'atteinte de certains objectifs.

La plus-value de cession nette des frais et commissions inhérents à l'opération de cession et hors complément de prix 2008 a été portée sur la ligne « Résultat opérationnel » du compte de résultat.

Complément de prix sur le rachat des titres de la société Compodata

Le 26 décembre 2006, IGE+XAO a acquis 34% de la société Compodata SA pour un prix de 101 000 euros. En juillet 2007, IGE+XAO a racheté le solde des parts de la société conformément au protocole d'accord signé en janvier 2007. En juillet 2008, IGE+XAO a payé un complément de prix d'un montant de 20 000 euros au titre des résultats de l'année 2007. Le complément maximum de prix à verser prévu dans la clause de variation de prix inscrite dans la promesse réciproque d'achat et de vente s'élevait à 102 000 €.

Réclamation concernant le Crédit impôt recherche 2005

En décembre 2007, IGE+XAO a déposé une réclamation auprès de l'administration fiscale concernant la détermination du Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2005. IGE+XAO a reçu confirmation de l'acceptation de la correction par l'Administration fiscale en date du 25 mars 2008. Le produit correspondant d'un montant de 109 128 euros a donc été comptabilisé dans les comptes clos au 31 juillet 2008.

Événements importants survenus depuis la date de clôture

La filiale IGE+XAO Madagascar a officiellement été créée en septembre 2008.

B. Situation financière et des résultats de la société IGE+XAO

La Société IGE+XAO exerce les activités suivantes :

- gestion des participations détenues,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

Note 1. Événements significatifs de l'exercice et événements importants survenus depuis la date de clôture

Voir ci-avant « Événements significatifs de l'exercice et événements importants survenus depuis la date de clôture » du Groupe IGE+XAO.

Note 2. Données opérationnelles et issues du bilan

(en milliers d'euros)	COMPTE DE RESULTAT		
	31 juillet 2008	31 juillet 2007	31 juillet 2006
Chiffre d'affaires	2 640	2 461	2 557
Charges d'exploitation	(2 697)	(2 481)	(2 605)
Résultat d'exploitation	(34)	5	(12)
Résultat financier	2 714	1 535	1090
Résultat net	3 310	1 470	995

(en milliers d'euros)	ACTIF		
	31 juillet 2008	31 juillet 2007	31 juillet 2006
Actif immobilisé	10 355	9 528	8 975
Actif circulant	6 819	4 116	3 647
ACTIF	17 174	13 644	12 622

(en milliers d'euros)	PASSIF		
	31 juillet 2008	31 juillet 2007	31 juillet 2006
Capitaux propres	15 989	13 044	11 905
Autres dettes	1 185	600	717
PASSIF	17 174	13 644	12 622

Le résultat financier s'analyse comme suit :

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS EN MILLIERS D'EUROS	31 juillet 2008	31 juillet 2007
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation	(225)	(380)
- dépréciation des VMP	--	--
- risque de change	(9)	
Reprises de provisions sur titres	966	87
Produits financiers de participation	1 702	1 549
Produits financiers nets sur cession de VMP	330	267
Différences de change	(39)	9
Autres charges et produits financiers	(11)	3
TOTAL	2 714	1 535

Les titres IGE+XAO ont fait l'objet de dépréciation respectivement pour 225 K€ compte tenu des indications objectives de perte de valeur de cet actif.

Les titres IGE+XAO UK ont fait l'objet d'une reprise de dépréciation d'un montant de 52K€ compte tenu de l'augmentation de capital opérée en juin 2008.

Les titres de Mayridis Voyages ont fait l'objet d'une reprise de provision d'un montant de 264K€ compte tenu du développement positif de l'activité.

Note 3. Affectation du résultat de l'exercice

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 juillet 2008 de la Société IGE+XAO s'établit à 3 310 554 €. Après affectation à la réserve légale d'un montant de 165 527 € correspondant au minimum légal de 5% du bénéfice, le solde représente un bénéfice disponible de 3 145 027 €.

Il est ensuite proposé la distribution d'une somme globale de 456 040€ qui sera prélevée sur le bénéfice de l'exercice la somme distribuée permettra le paiement d'un dividende brut de 0,26 centimes d'euro par action contre 22 et 20 centimes d'euro respectivement en 2007/2006 et 2006/2005.

Le solde d'un montant de 2 688 987 € sera porté en « Autres réserves ».

Il est rappelé que compte tenu du nouveau régime fiscal des distributions applicable à compter du 1^{er} janvier 2005, aucun avoir fiscal ne sera attaché à cette distribution de dividendes quelle que soit la

personne bénéficiaire des dividendes. Les dividendes perçus par des personnes physiques donneront lieu à un abattement de 40%.

Par ailleurs, les actions détenues par la Société IGE+XAO, au jour de la mise en paiement du dividende ne donnant pas droit au dividende, les sommes correspondant au dividende de ces actions seront affectées au poste "Report à nouveau".

Note 4. Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), le dividende versé aux actionnaires de la Société au cours des trois derniers exercices clos a été le suivant :

(en milliers d'euros)	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL PAR ACTION
Exercice clos le 31 juillet 2005	0,18 €	---
Exercice clos le 31 juillet 2006	0,20 €	---
Exercice clos le 31 juillet 2007	0,22 €	---

Note 5. Conventions visées a l'article 1 225-38 du code de commerce

Conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce seront soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice écoulé la Société IGE+ XAO n'a conclu aucune nouvelle convention autorisée.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de cette information qu'ils ont décrite dans leur rapport spécial.

Note 6. Dépenses et charges non déductibles

Au 31 juillet 2008, un montant de 13 150 € de charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts a été comptabilisé.

C. Stratégie et tendances

L'objectif du Groupe IGE+XAO est de devenir le standard mondial de la conception assistée par ordinateur dédiée à l'électricité. Pour ce faire, la stratégie du Groupe à moyen terme s'appuie sur quatre axes majeurs :

- L'innovation qui se manifeste notamment au niveau de la politique de R&D du Groupe ;
- l'ouverture de nouveaux marchés tant sur le plan commercial avec la création de nouvelles filiales et succursales notamment aux USA et en Asie que sur le plan technologique avec lancement de nouvelles lignes de produits et de services (PLM, Bâtiment, Fabrication de harnais, Consulting ...);
- le renforcement des partenariats dans la continuité des actions développées en 2007/2008 ;
- les opérations de croissances externes visant à consolider la position du Groupe sur le marché de la CAO et du PLM Electriques ou à apporter des offres complémentaires.

D. Politique de risque

Note 1. Risque de change

IGE+XAO exerce ses activités à l'international et peut être conduit à effectuer des opérations dans diverses devises étrangères.

Toutefois, la devise de facturation est en grande majorité l'Euro. Les autres devises utilisées résultent essentiellement de l'activité des filiales situées hors de la zone Euro. La position du Groupe au 31 juillet 2008 peut être analysée de la façon suivante :

En milliers d'euros	\$	Sloties	Levas	Couronnes	\$ Canadiens	£
	Américains			Danoises		Sterling
	USD	PLN	BLN	DKK	CAD	GBP
Actifs	149	4 494	1 325	2 477	451	120
Passifs	99	1 971	141	606	1 041	73
Position nette avant gestion	50	2 523	1 184	1 871	(590)	47
Position hors bilan	--	--	--	--	--	--
Position nette après gestion	50	2 523	1 184	1 871	(590)	47
Taux clôture	0,641	0,312	0,511	0,134	0,626	1,268
Position nette globale en €	32	787	605	251	(369)	60
Impact en K€ d'une variation d'1 centime d'euros	--	25	12	18	(6)	--

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures le cas échéant.

- Pologne, Bulgarie et Danemark :

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO achète des prestations de production de logiciels aux sociétés polonaise, bulgare et danoise du Groupe et vend aux sociétés polonaise et bulgare des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

- Tunisie et Maroc:

Ces sociétés n'ont pas encore d'activité au 31 juillet 2008.

- Angleterre, Danemark et Canada :

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO vend aux filiales du Groupe ou à des clients finaux des logiciels et des prestations de maintenance.

La Société IGE+XAO estime qu'à l'avenir le développement des ventes sur ces pays entraînera une augmentation du volume des transactions.

Note 2. Risque de taux

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 juillet 2008, il n'y a pas, au sein des sociétés du Groupe, de solde d'emprunt à plus d'un an. Les emprunts contractés dans le passé ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise aucun instrument dérivé de taux.

Compte tenu du développement de son activité internationale, IGE+XAO pourra être conduit à contracter des prêts dans les différents pays où le Groupe sera implanté.

Note 3. Risque sur actions

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par le biais de SICAV monétaires qui sont revendues à la date de chaque arrêté comptable.

Dans les années à venir, le Groupe pourrait être conduit à recourir à des produits de placement plus complexes.

La sensibilité du résultat du Groupe à une baisse de 10% du titre IGE+XAO par rapport au prix d'achat moyen (14,33 €) est nulle dans la mesure où la valeur au bilan des titres est largement inférieure à leur valeur de marché (19,22 € au 31 juillet 2008).

Note 4. Risque de crédit

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas susceptible d'octroyer un crédit. A la clôture, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

Par ailleurs, au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- les grands comptes présentent peu de risques d'insolvabilité ;
- les clients de taille PME/PMI présente un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par une cellule interne de recouvrement. Les risques éventuels relevés font l'objet de dépréciations. Au 31 juillet 2008, les pertes sur créances non dépréciées représentent moins de 0,5 % du chiffre d'affaire de l'exercice.

Note 5. Risque de liquidité

Le Groupe n'a aucun endettement auprès d'un établissement bancaire. Au 31 juillet 2008, IGE +XAO dispose d'une solide situation de trésorerie et d'une dette financière à moins d'un an à échéance nulle. Ce niveau de trésorerie permet de couvrir le cycle de financement de l'activité.

E. Informations diverses concernant le capital

Note 1. Droits de vote et nombre de droits

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de deux ans fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Note 2. Détention d'actions et franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L.233.3 du Code de Commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote représentant deux (2) pour cent du capital ou des droits de vote de la société ou tout multiple de ce pourcentage et ce même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 % devra notifier à la société le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé réception au siège social de la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent chaque fois que la fraction du capital détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non respect de ces dispositions, les participations en capital ou droit de vote excédant le seuil donnant droit à déclaration seront privés du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Note 3. Identité des principaux actionnaires de la Société à la clôture de l'exercice social

L'information a été établie sur la base des notifications reçues par la Société en application de l'article L 233-7 du Code de commerce.

Au dernier jour de l'ouverture de l'exercice social clos le 31 juillet 2008, la situation était la suivante:

	% DU CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
2 à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Société de Participations Techniques et Financières ▪ Siparex ▪ Proxinvest ▪ ICSO'1 ▪ Robert Grezes ▪ Tocqueville 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Société de Participations Techniques et Financières ▪ Siparex ▪ Robert Grezes ▪ Tocqueville
5 à 10 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AXA Investment Managers Private Equity Europe ▪ Alto Invest ▪ Charles Baudron ▪ Alain Di Crescenzo 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AXA Investment Managers Private Equity Europe ▪ Alto Invest ▪ ODYSSEE Venture ▪ ICSO'1
10 à 15 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ODYSSEE Venture 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Charles Baudron ▪ Alain Di Crescenzo
15 à 20 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IRDI Midi-Pyrénées 	--
20 à 25 %	--	--
25 à 33 1/3 %	--	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IRDI Midi-Pyrénées
33 1/3 à 50 %	--	--
50 à 66 2/3 %	--	--
66 2/3 % à 90%	--	--
90 à 95 %	--	--
Plus de 95 %	--	--

La société de gestion de fonds Alto Invest a franchi en hausse les seuils respectifs suivants :

- 8% des actions et de 6% des droits de vote le 17 décembre 2007,
- 10% des actions le 10 octobre 2008,

Au dernier jour de l'ouverture de l'exercice social clos le 31 juillet 2007, la situation était la suivante :

	% DU CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
2 à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Société de Participations Techniques et Financières ▪ Siparex ▪ Proxinvest ▪ ICSO'1 ▪ Robert Grezes ▪ Tocqueville 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Société de Participations Techniques et Financières ▪ Siparex ▪ Robert Grezes ▪ Tocqueville
5 à 10 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AXA Investment Managers Private Equity 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AXA Investment Managers Private

	Europe	Equity Europe
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alto Invest ▪ Charles Baudron ▪ Alain Di Crescenzo 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alto Invest ▪ ODYSSEE Venture ▪ ICSO'1
10 à 15 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ODYSSEE Venture 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Charles Baudron ▪ Alain Di Crescenzo
15 à 20 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IRDI Midi-Pyrénées 	--
20 à 25 %	--	--
25 à 33 1/3 %	--	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IRDI Midi-Pyrénées
33 1/3 à 50 %	--	--
50 à 66 2/3 %	--	--
66 2/3 % à 90%	--	--
90 à 95 %	--	--
Plus de 95 %	--	--

La société de gestion de fonds Alto Invest a franchi en hausse le seuil de 7% des actions et de 5% des droits de vote le 10 juillet 2007.

La société de gestion de fonds Tocqueville a franchi en hausse le seuil de 2% des actions et de 2% des droits de vote le 5 juin 2007.

Au dernier jour de l'ouverture de l'exercice social clos le 31 juillet 2006, la situation était la suivante :

	% DU CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
2 à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Société de Participations Techniques et Financières ▪ Siparex ▪ Proxinvest ▪ ICSO'1 ▪ Robert Grezes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Société de Participations Techniques et Financières ▪ Siparex ▪ Robert Grezes
5 à 10 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AXA Investment Managers Private Equity Europe ▪ Alto Invest ▪ Charles Baudron ▪ Alain Di Crescenzo 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AXA Investment Managers Private Equity Europe ▪ ODYSSEE Venture ▪ ICSO'1
10 à 15 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ODYSSEE Venture 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Charles Baudron ▪ Alain Di Crescenzo
15 à 20 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IRDI Midi-Pyrénées 	--
20 à 25 %	--	--
25 à 33 1/3 %	--	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IRDI Midi-Pyrénées
33 1/3 à 50 %	--	--
50 à 66 2/3 %	--	--
66 2/3 % à 90%	--	--
90 à 95 %	--	--
Plus de 95 %	--	--

La société de gestion de fonds Odyssee Venture a franchi en hausse les seuils de 8% et 10% des actions respectivement le 10 mars 2006 et le 16 juin 2006 ainsi que les seuils de 5% et de 6% des droits de vote respectivement le 28 octobre 2005 et le 10 avril 2006.

La société de gestion de fonds Alto Invest a franchi en hausse le seuil de 5% des actions le 28 avril 2006.

La société de gestion de fonds Proxinvest a franchi en hausse le seuil de 2% des actions le 28 avril 2006.

Le 28 février 2006, IGE+XAO a absorbé les sociétés holding Financelec et Caouec Investissement.

Aucun autre actionnaire ne possède, à la connaissance de la Société, plus de 2 % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2007.

Note 4. Etat de la participation des salariés au capital social

Actionnariat salarié

Depuis la loi sur l'épargne salariale du 20 février 2001, prise en sa dernière modification par la loi Breton du 26 juillet 2005, et conformément à l'article L225-129-6 alinéa 2, tous les trois ans, les sociétés anonymes ont l'obligation légale de demander aux actionnaires de leurs sociétés de se prononcer sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque les actions détenues par les salariés de la société ou de celles qui lui sont liées, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, représentent moins de 3% du capital social.

Constatant que le pourcentage d'actions détenues par le personnel salarié au sein de notre capital social au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce est inférieur à 3 % il convient de respecter cette obligation.

En conséquence, lors de cette Assemblée Générale statuant en la forme extraordinaire il sera demandé à l'ensemble des actionnaires de notre Société de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de notre Société.

Options donnant droit à l'achat d'actions existantes

En application des dispositions des articles L225.179 et suivants du Code de Commerce, l'assemblée générale a autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société IGE+XAO provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi et dans la limite de 3% du capital social actuel, soit un maximum d'actions de 52 620 actions. Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur à la double limite suivante: 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société et 95% de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Les options ne peuvent être exercées qu'au terme d'une période de 4 ans suivant la date du Conseil d'administration qui les a attribuées.

Caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions	1 ^{ère} attribution
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	2 décembre 2002
Date du Conseil d'administration	2 juin 2003
Date d'échéance du Plan	2 juin 2009
Nombre d'options d'achat d'actions attribuées	8 164
Nombre d'options d'achat d'actions annulées	(628)
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	(4 168)
Nombre d'options d'achat d'actions exerçables	3 368
Prix de souscription en euros	9,80 euros
Evaluation des avantages par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués	3,06 euros

Caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions	2 ^{ème} attribution
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	2 décembre 2002
Date du Conseil d'administration	29 juillet 2005
Date d'échéance du Plan	2 juin 2011
Nombre d'options d'achat d'actions attribuées	3008
Nombre d'options d'achat d'actions annulées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exerçables	0
Prix de souscription en euros	26,48 euros
Evaluation des avantages par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués	9,33 euros

Note 5. Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la Société et autorisation d'annulation de ses propres actions

S'agissant du rachat d'actions, il est demandé aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'administration à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la Société conformément à l'article L225-209 du Code de Commerce, cette limite légale comprenant les actions auto-détenues par la Société dans le cadre des précédentes autorisations de rachat d'actions propres.

La loi 2005-842 du 26 juillet 2005 a supprimé la note d'information visée par l'AMF sur les programmes de rachat d'actions. L'information préalable du public se fait par un descriptif du programme qui doit être publié préalablement à la réalisation du programme. L'acquisition des actions doit respecter les dispositions édictées par le Règlement Européen 2273/2003 et par l'AMF, savoir :

- rachats d'actions réalisés en vue d'opérations de croissance externe notamment fusion, ou offre publique d'échange
- rachats d'actions effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et respectant les principes énoncés dans la charte de déontologie de l'AFEI

Enfin, dans le même temps, il convient d'obtenir la possibilité de réduire le capital par voie d'annulation des actions achetées par la société (article L 225-209 alinéa 7).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce et dans le cadre des autorisations données lors des différentes assemblées générales ordinaires (la dernière datant du 4 août 2006) d'intervenir sur le marché des actions de la Société, en vue des objectifs décrits dans notre plan de rachat d'actions, il est précisé que 109 725 (6,26%) actions de la Société étaient détenues par la Société au 31 juillet 2008.

Les mouvements sur l'exercice 2007/2008 s'analysent comme suit :

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES			POSITIONS OUVERTES					
	ACHATS	VENTES	TRANSFERTS	AU JOUR DU DEPOT DE LA NOTE D'INFORMATION					
				POSITIONS OUVERTES A L'ACHAT		POSITIONS OUVERTES A LA VENTE			
				CALL ACHETES	PUT VENDUS	ACHATS A TERME	CALL VENDUS	PUT ACHETES	VENTES A TERME
Nombres de titres	29 313	13 518	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange ou à être cédés ou annulés	15 423	--	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres affectés au contrat de liquidité	13 890	12 490	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	--	1 028	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen des transactions	21,68 €	20,47 €	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant	390 034€	378 693€	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Les opérations d'achats et de ventes ont été affectées en totalité à l'objectif d'animation du cours de bourse. Aucune action n'a été annulée.

La Société n'a pas recours à des produits dérivés.

Répartition par objectif des titres détenus au 31 juillet 2008

INFORMATIONS	MONTANTS
Pourcentage de capital auto détenu:	6,26%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange	76 751
dont titres affectés au contrat de liquidité	3 457
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	29 517
Valeur comptable du portefeuille au 31 juillet 2008 en €	1 572 677
Valeur de marché du portefeuille au 31 juillet 2008 en €	2 109 107

Note 6. Détails des options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice 2007/2008 envers les Mandataires sociaux

Néant

Note 7. Options consenties aux salariés non Mandataires sociaux les mieux allotés au cours de l'exercice 2007/2008

Néant

Note 8. Evolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé

Au titre des exercices 2007/2008 et 2006/2007, nous avons pu suivre l'évolution du cours de l'action de la Société IGE+XAO, de la manière suivante :

MOIS	NOMBRE DE TITRES	CAPITAUX	COURS		COURS MOYEN
	ECHANGES	EN K€	LE PLUS BAS EN €	COURS LE PLUS HAUT EN €	EN €
08/06	5 903	133	22,0	23,3	22,5
09/06	13 356	309	22,3	23,6	23,0
10/06	12 897	303	22,1	25,0	23,1
11/06	12 650	312	23,6	25,5	24,6
12/06	23 628	567	22,8	24,9	24,1
01/07	10 498	254	23,0	24,9	24,1
02/07	15 382	372	22,3	25,1	24,3
03/07	20 669	518	24,2	25,8	25,0
04/07	16 414	413	24,8	25,5	25,2
05/07	12 463	319	25,0	25,8	25,5
06/07	20 125	521	25,0	26,5	25,9
07/07	36 117	896	23,0	25,4	24,8
08/07	11 755	266	21,5	23,6	22,5
09/07	22 173	500	22,0	22,8	22,6
10/07	211 325	4 536	20,7	22,8	21,5
11/07	7 249	155	20,8	22,1	21,4
12/07	36 446	764	20,5	22,1	21,0
01/08	17 200	355	20,6	21,7	20,7
02/08	7 816	163	20,7	21,3	20,9
03/08	2 898	60	20,3	21,5	20,9
04/08	4 289	89	20,9	21,1	20,9
05/08	8 289	173	21,0	21,2	20,9
06/08	13 565	283	20,3	21,5	20,9
07/08	5 262	101	19,0	20,3	19,2
08/08	3 362	62	18,6	19,5	18,6

F. Gouvernement d'entreprise

Note 1. Règles en matière de nomination et de remplacement d'un administrateur

La société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au conseil d'administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

Pendant la durée de son mandat chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est d'office réputé démissionnaire s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années, l'année étant la période qui sépare deux assemblées générales ordinaires annuelles consécutives. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire, en vue de compléter l'effectif du conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'est pas expiré, ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs qui sont âgés de plus de 75 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Note 2. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 juillet 2008.

A. Di Crescenzo :

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
<u>Groupe IGE+XAO</u>					
IGE+XAO	France	SA	Président Directeur Général Président du Conseil d'administration	29/01/98 30/01/04	*
IGE	France	SA	Administrateur	30/01/04*	
IGE+XAO North America	Canada	Inc	Administrateur	7/05/97	
IGE+XAO UK	Angleterre	Ltd.	Director	1/02/99	
IGE+XAO Softwaren Vertriebs	Allemagne	GmbH	Geschäftsführer	6/12/00	
IGE+XAO Polska	Pologne	z.o.o.	Vice Président	14/10/05	
IGE+XAO USA	USA	Inc	Chairman & CEO	07/12/07	
IGE+XAO Netherlands	Pays-Bas	B.V.	Bestuurder	01/08/07	
EHMS	France	SAS	Président	05/08/06	
S2E CONSULTING	France	SAS	Administrateur	04/09/06	
COMPODATA	France	SA	Administrateur	25/01/07	
IGE+XAO Chine*	Chine	Ltd	Administrateur	4/01/08	
IGE-XAO Tunisia	Tunis	SARL	Gérant	24/06/08	
IGE XAO Maroc	Casablanca	SARLA ¹	Gérant	24/06/08	
IGE+XAO Madagascar	Antananarivo	SARL	Gérant	23/09/08	
<u>Hors Groupe</u>					
Banque Courtois	France	S.A.	Membre du Conseil de surveillance	02/12/05 12/05/06	
Access Commerce	France	SA	Membre du Conseil de surveillance	15/12/02 30/06/06*	20/02/07

B. Ch. Baudron :

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
<u>Groupe IGE+XAO</u>					
IGE	France	SA	Président Directeur Général Président du Conseil d'administration	30/01/04*	
IGE+XAO	France	SA	Directeur Général Délégué	26/01/07*	
IGE+XAO Polska	Pologne	Z.O.O.	Président	14/10/05	
IGE+XAO Iberica	Espagne	S.L.	Président du Conseil d'administration	25/07/95	
IGE+XAO Balkan	Bulgarie	O.O.D.	Administrateur	16/12/94	
IGE+XAO UK	UK	Ltd.	Director	1/02/99	
COMPODATA	France	SA	Administrateur	25/01/07	
EHMS	France	SAS	Administrateur	5/08/06	
<u>Hors Groupe</u>					
SOCRI	France	SA	Membre du Conseil de surveillance		

C. J. Baudron :

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
IGE+XAO BEHI	France France	SA	Administrateur	26/01/07*	

D. R. Grezes :

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
Winsoft Diffusion	France	SNC	Gérant		
IGE	France	SA	Administrateur		
Mayridis Voyages	France	SARL	Gérant		

P. Revel -Mouroz:

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
IGE+XAO	France	SA	Administrateur	28/09/04	
IGE	France	SA	Administrateur	30/01/05	
CEVA ANIMAL HEALTH BULGARIA BIOMUNE COMPANY	Bulgarie		Gérant	28/03/05	
CEVA ANIMAL HEALTH, INC.	Etats-Unis	Inc	Director	11/07/06	01/07/08
CEVA-PHYLAXIA VETERINARY BIOLOGICALS CO. LDT	Hongrie	Ltd	Administrateur	12/09/07	26/03/09
CEVA VETEM S.P.A.	Italie	S.P.A.	Administrateur	26/03/07	30/06/08
VETEM TECNICA S.P.A.	Italie	S.P.A.	Administrateur	28/04/05	30/06/08
CEVA DIF ILAC	Turquie	A.S.	Administrateur	28/04/05 28/04/2008	30/04/09
CEVA-KEMIA S.A. DE C.V.	Mexique		Administrateur	05/04/07	
PT CEVA ANIMAL HEALTH INDONESIA	Indonésie		Commissaire	02/01/07	02/01/10
CEVA SANTE ANIMALE EGYPT LTD	Egypte	Ltd	Directeur	18/10/06	

* date de renouvellement

Note 3. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux et les dirigeants
Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par chaque mandataire social. La rémunération des organes d'administration de la Société IGE+XAO pour l'exercice 2007/2008 se présente de la façon suivante (en €) :

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGE S EN NATURE	JETONS DE PRESENC E	STOCK OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE*					
ALAIN DI CRESCENZO	146 362	42 500	12 392	--	--	201 254	20 602
CHARLES BAUDRON	119 409	21 845	11 996	--	--	153 250	35 972
TOTAL	265 771	64 345	24 388	--	--	354 504	56 574

* comprenant toute prime (de bilan, objectifs,...)

Monsieur Alain Di Crescenzo est rémunéré en sa qualité de mandataire social par la Société IGE+XAO.

Monsieur Charles Baudron est rémunéré par la société Winsoft Elec Diffusion en qualité de Directeur Technique.

Ces personnes n'ont pas reçu de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.

Le Conseil d'administration qui a arrêté les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO ainsi que les comptes sociaux clos au 31 juillet 2008 a statué sur la mise en conformité des rémunérations des dirigeants comme suite à l'exigence de performance posée par la loi 2007-1223 du 21 août 2007. Précédemment non liée à des critères de performances, l'indemnité de sortie a été revue en raison de l'ancienneté des deux dirigeants dans la société et des performances actuelles et passées de la société.

C'est ainsi qu'en cas de rupture de son contrat de travail, pour toute autre raison que la démission, Monsieur Alain DI CRESCENZO percevra les indemnités légales ou conventionnelles de licenciement liées à l'existence de son contrat de travail et actuellement suspendu. Ces dernières seront complétées d'une rémunération de 20 mois de salaire correspondant à la moyenne du salaire fixe et variable brut perçu sur les 24 derniers mois de son mandat social. Le versement de ce complément est subordonné à la réalisation d'un des deux critères de performance suivants:

- à la date de la cessation de son mandat social, la croissance moyenne du chiffre d'affaires consolidé du Groupe depuis l'exercice clos au 31 juillet 1997 est supérieure ou égale à 4%.

ou

- à la date de la cessation de son mandat social, la croissance moyenne du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe depuis l'exercice clos au 31 juillet 1997 est supérieure ou égale à 10%.

Cette rémunération complémentaire sera actualisée sur la base de l'inflation calculée entre la date de la cessation du mandat social et la date effective du versement de la dite rémunération complémentaire.

Les mêmes conditions ont été adoptées pour Monsieur Charles BAUDRON, qui cumule actuellement un contrat de travail avec son mandat de Directeur Général Délégué de la société IGE+XAO.

Le Comité de rémunération a été saisi pour faire des propositions sur la mise en conformité des rémunérations des mandataires sociaux en rapport avec les recommandations AFEP / MEDEF en la matière.

Note 4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres IGE+XAO

En application de l'article L621-18-2 du code monétaire et financier, sont déclarées ci-après les opérations suivantes réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur l'exercice 2007/2008:

Qualité du Dirigeant	Président Directeur Général
Description de l'instrument financier	Actions ordinaires
Nature des opérations	Acquisitions d'actions
Lieu	Paris
Quantité	1 058
Prix moyen	21,5585 €
Montant brut de l'opération	22 809 €

G. Autres informations

Note 1. Application de la Directive Transparence sur l'information réglementée

La directive européenne Transparence définit les obligations d'information financière des sociétés cotées et impose de nouvelles exigences en terme de diffusion, d'accès et d'arbitrage de l'information financière. A la suite de l'adoption de la loi Breton du 27 juillet 2005 notamment, l'AMF a modifié son règlement général afin de compléter la transposition de la directive. En conséquence, IGE+XAO a adapté son mode de communication aux nouvelles obligations :

- adoption de la liste des informations réglementées,
- adoption du mode de diffusion électronique unique et du mode de diffusion par voie de presse écrite (déjà mis en place par la société avant la loi),
- refonte de son site Web et adaptation du mode de conservation de l'information réglementée,
- prise en compte des nouvelles obligations en matière d'information périodique.

Note 2. Filiales et participations en France et à l'étranger à la clôture de l'exercice

Les principales évolutions dans le périmètre de consolidation depuis le 31 juillet 2008 sont les suivantes :

- Création et ouverture d'une filiale chinoise en août 2007, opérationnelle.
- Création d'une filiale tunisienne en janvier 2008, non encore opérationnelle au 31 juillet 2008
- Création d'une filiale marocaine en mai 2008, non encore opérationnelle au 31 juillet 2008
- Augmentation de capital dans la filiale anglaise avec absorption du compte-courant
- Cession de la participation détenue dans la société Anyware Technologies le 31 janvier 2008
- Complément de prix sur l'acquisition Compodata conformément au protocole d'achat

Note 3. Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 29 janvier 2002 et dans le cadre de ses participations dans la société Mayridis Voyages, une caution de 121 959,21 € au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme.

Note 4. Observation du Comité d'Entreprise

En application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail, le Comité d'Entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

Note 5. Conséquences environnementales et sociales de l'activité (L225.102.1 du Code de Commerce)

Conséquences environnementales

Non significatif.

Conséquences sociales

Effectif total inscrit au 31 juillet 2008 :

SOCIÉTÉS	31/07/08	31/07/07	31/07/2006	EVOLUTION
IGE+XAO	19	20	18	(1)
Ensemble des sociétés françaises	130	130	124	6

Embauches, licenciements, motifs

La Société IGE+XAO a procédé à des mouvements de personnels :

- Entrées de personnel : 3 remplacements en CDD
- Sorties de personnel : 3 fin de CDD et 1 démission

Au niveau de l'ensemble des sociétés françaises :

- Entrées de personnel : 18 embauches en CDI, 1 CDD transformé en CDI, 3 remplacements en CDD
- Sorties de personnel : 15 démissions, 4 licenciements, 3 fin de CDD,

Organisation du temps de travail, durée

La Société IGE+XAO ainsi que l'ensemble des sociétés françaises du Groupe ont appliqué la loi sur la réduction du temps de travail (35 heures) en décembre 1999.

Société IGE+XAO :

La masse des salaires bruts est de 775 807 euros contre 707 592 euros en 2007/2008, soit une augmentation de 9,6%.

Ensemble des sociétés françaises du Groupe

La masse des salaires bruts est de 4 723 564 euros contre 4 257 908 euros en 2007/2006; l'augmentation totale de la masse salariale 2007/2008 résulte en partie du développement de la société S2E Consulting.

Droit individuel à la formation

Société IGE+XAO :

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés au titre du droit individuel à formation s'est élevé à 1 157 heures. Il n'a pas donné lieu à demande.

Ensemble des sociétés françaises du Groupe

Dans les sociétés françaises, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés au titre du droit individuel à formation s'est élevé à 8 344 heures. Sur ce volume, 99 heures ont été consommées sur la période.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le Groupe a mis en place une Unité Economique et Sociale ainsi qu'un accord de participation qui sont toujours en vigueur.

V. – Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

Le Président s'est appuyé pour ce faire sur les travaux préparatoires et les diligences conduites par le responsable financier et dont ce dernier lui a rendu compte. Ces diligences ont été effectuées sur base du cadre de référence, complété par le guide d'application, publiés par l'AMF dans sa recommandation du 22 janvier 2007 ainsi que les principes de gouvernement d'entreprise inscrits dans les rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF de 1995, 1999 et 2002.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière produite, un processus de renforcement et d'amélioration continue du contrôle interne est mis en œuvre au sein du Groupe IGE+XAO.

A. Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

IGE+XAO est une société anonyme de type classique gérée par un conseil d'administration et dont les actions sont inscrites aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment C) depuis 1997.

La Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'administration, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, assisté de son Directeur général délégué.

Eu égard à la taille de la Société, certaines dispositions du code de bonne conduite de gouvernement d'entreprise tel qu'élaboré par le rapport conjoint de l'AFEP et du MEDEF n'ont pas été appliquées notamment en matière de constitution des comités du conseil (seul un comité de rémunération est en place à ce jour) et d'évaluation du Conseil d'administration (non formalisée à ce jour).

Note 1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui s'impose d'agir en tout moment dans l'intérêt social de la société. Il est composé des 4 membres suivants nommés par l'Assemblée générale pour une durée de 6 ans :

- | | | |
|---|------------------------|--|
| ✓ | M. Alain Di Crescenzo | Président Directeur Général et Directeur Général |
| ✓ | M. Charles Baudron | Directeur Général Délégué |
| ✓ | M. Jean Baudron | Administrateur |
| ✓ | M. Pierre Revel-Mouroz | Administrateur |

Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une présentation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figurent dans le rapport de gestion.

La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion.

La Société a retenu la définition du rapport Bouton concernant la notion d'administrateur indépendant : administrateur non salarié ou mandataire social de la Société, administrateur sans lien familial proche avec un mandataire social, administrateur exerçant son mandat depuis moins de 12 ans dans la Société, administrateur n'ayant pas exercé en qualité de commissaires aux comptes ou experts pour la Société depuis au moins 5 ans. M. Pierre Revel-Mouroz répond à cette définition.

Note 2. Mission et fréquence des réunions

Les missions du Conseil d'administration sont détaillées dans le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 12 juillet 2004. Les mesures prises alors se rapportent en particulier, mais non exclusivement :

- ✓ à la responsabilité et à l'indépendance des administrateurs,
- ✓ aux règles de communication de l'information,
- ✓ et au respect des droits des actionnaires,

Au cours de cette même séance, le Conseil d'administration a décidé de faire le point une fois par an sur son fonctionnement (article 4 du règlement intérieur) et sur sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société. Cette évaluation n'est pas à ce jour formalisée, il est envisagé de confier cette mission à l'administrateur indépendant.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige et au minimum une fois tous les deux mois selon un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice et modifiable.

Dans le cadre de ses prérogatives légales, le Conseil d'administration remplit la quadruple mission suivante:

- définition de la stratégie globale de la société (Approbation des grandes orientations du Groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice),
- choix du mode d'organisation, désignation des mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de la stratégie définie (exemple : délégation au président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe et détermination de la délégation et des pouvoirs).

Ces deux premiers sujets sont à l'ordre du jour d'un Conseil se tenant entre octobre et décembre de chaque année.

- contrôle de la gestion,
- contrôle de la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et aux marchés à travers les comptes et autres documents documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, ...).

Les arrêtés des chiffres d'affaires trimestriels et des comptes consolidés semestriels sont présentés aux membres du conseil d'administration avant publication.

Durant l'exercice 2007/2008, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois sur convocation et sous la présidence du Président-Directeur Général à l'effet de délibérer sur les thèmes évoqués ci-dessus.

Les représentants du Comité d'entreprise sont convoqués à chacune des réunions du Conseil d'administration. Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui examinent et arrêtent les comptes semestriels et annuels.

Note 3. Préparation des réunions

Les membres du Conseil d'administration sont destinataires de différents supports d'information.

Le chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé fait l'objet d'une présentation en Conseil et d'un arrêté par ses membres sur une base trimestrielle et en amont de la communication au marché.

Cette séance est généralement précédée d'une réunion téléphonique entre la Direction générale et les Directions des filiales afin de valider les réalisations en termes de chiffre d'affaires par rapport aux objectifs et prévisions.

L'arrêté des comptes

Le conseil d'administration arrête les comptes individuels d'IGE+XAO et les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sur une base semestrielle au 31 janvier et au 31 juillet de chaque année. Ses membres ont la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes. Ils examinent également les risques liés à l'activité de la Société, ses engagements hors bilan et autres informations financières que le Conseil soumet ensuite à l'assemblée générale des actionnaires.

Communiqués de presse et autres supports de communication

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière sont généralement soumis à la relecture préalable des membres du Conseil d'administration. Ces derniers peuvent émettre des remarques sur le fond ou la forme qui, après discussions, peuvent être incorporées au sein de la version définitive.

Note 4. Tenue des réunions

Les réunions ont lieu au siège social de la Société.

Note 5. Rémunération

Sur proposition du Conseil d'administration et après approbation de l'Assemblée des actionnaires, il a été attribué depuis l'exercice 2007/2008 des jetons de présence sur la base qui suit :

- allocation d'un montant annuel de jetons de présence en remerciement de la participation des administrateurs aux Conseils,
- attribution des jetons de présence aux seuls administrateurs non rémunérés directement ou indirectement par les sociétés du Groupe IGE+XAO,
- allocation de 50% du montant des jetons de présence sans condition particulière,
- allocation de la quote-part restante en fonction de l'assiduité des administrateurs concernés aux Conseils d'administration.

En 2007/2008, une somme maximale de 3 000 euros a été attribuée aux deux administrateurs non rémunérés de la Société, Monsieur Jean Baudron et Monsieur Revel-Mouroz. 50% de ce montant leur ont été alloués sans condition particulière et 50% au titre de leur assiduité aux Conseils d'administration. Le Conseil d'administration dans sa séance du 25 juillet 2008 a décidé, après examen des participations des administrateurs concernés aux séances du Conseil de l'exercice, du versement effectif de la part variable des jetons de présence au titre de l'exercice.

Note 6. Missions et fonctionnement des Comités du Conseil d'administration

A ce jour, le Conseil d'administration a mis en place un Comité de rémunérations dont les missions et le mode de fonctionnement sont présentés dans les articles 6 et 7 du règlement intérieur.

Il est présidé par Monsieur Pierre Revel-Mouroz, administrateur indépendant, qui peut se faire assister par tout ou partie des membres du Conseil et, tant que de besoin, par toute personne de son choix.

Le Comité de rémunération est opérationnel depuis le 1^{er} octobre 2004.

Pour chaque exercice, le Comité analyse la conformité des rémunérations par rapport aux décisions prises.

B. Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Note 1. Limitations aux pouvoirs par les statuts

Les statuts ne limitent pas les pouvoirs du Président. Ce dernier est toujours rééligible sous réserve de la limite d'âge fixée à 75 ans.

Note 2. Limitations aux pouvoirs par le règlement intérieur

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Président et adopté par le Conseil d'administration.

Le Président est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Président doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements d'un montant supérieur à deux millions d'euros par opération.

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'administration tout problème ou, plus généralement, tout fait mettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

C. Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale des actionnaires

Note 1. Mode de fonctionnement de l'Assemblée générale des actionnaires

Le mode de fonctionnement de l'assemblée générale des actionnaires et ses principaux pouvoirs sont décrits à l'article 19 des statuts de la société. Les assemblées générales sont notamment convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

L'assemblée générale ordinaire délibère et statue sur toutes les questions relatives aux comptes annuels et aux comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Note 2. Rapport de gestion soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires

Le rapport de gestion, en conformité avec l'article 225-100 du Code de commerce comprend une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires ainsi qu'une mention relative aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le rapport comporte également le cas échéant :

- une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée,
- des indications sur les objectifs et la politique de la société en matière de gestion des risques financiers et notamment sur l'exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie.

D. Organisation de la Société

Note 1. Organisation générale

Direction et encadrement

Le Comité de direction est composé du Président du Groupe (pour les aspects Trade et les organisations corporate : divisions Communication, Administration, Finance et Qualité), du Directeur « R&D PLM » et du Directeur « R&D CAD ». Il se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu, en présence, si besoin est et selon les sujets, de responsables Groupe pour :

- ✓ mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'administration,
- ✓ définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs,
- ✓ s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Ces réunions sont organisées une fois par mois.

Le Comité de direction organise également une fois par an en début d'exercice une réunion plénière au cours de laquelle :

- ✓ la stratégie du Groupe, approuvée par le Conseil d'administration, est présentée ;
- ✓ les objectifs et missions sont déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque division ;
- ✓ les organigrammes fonctionnels et hiérarchiques sont arrêtés ;
- ✓ les objectifs individuels des responsables du Groupe sont définis.

Le Président anime une réunion mensuelle d'information selon un calendrier arrêté pour l'exercice - soumis toutefois aux aléas de l'activité - qui rassemble physiquement ou par téléphone, les acteurs clés du Groupe et dont l'objectif est d'informer ces derniers sur les principales évolutions d'IGE+XAO. Le Comité de direction a décidé qu'il n'y aurait pas de compte-rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés.

Deux à trois fois par an, la Direction Sales organise une réunion selon un ordre du jour préalablement arrêté. Elle rassemble le Président du Groupe, les présidents des sociétés filiales, leurs responsables des ventes hors grands comptes et les responsables supports du Groupe (corporate) ; elle a pour objectif de faire le point sur les objectifs définis lors de la réunion plénière ainsi que de traiter de sujets particuliers (projets importants, évolutions des marchés, ressources humaines, finances,...) présentés par la Direction ou les membres participants. Ces réunions font l'objet de comptes rendus écrits et de plans d'actions.

De plus, tous les 45 jours environ, la Direction Trade accompagnée des organisations corporate anime une réunion en présence de tous les responsables corporate au cours de laquelle chaque président de filiale est joint par téléphone. L'objectif de cette réunion est de faire le point sur le suivi opérationnel de chacune des sociétés du Groupe. Ces réunions ne font pas l'objet de comptes rendus écrits en dehors de plans d'actions.

Enfin, des réunions de suivi sont mises en place mensuellement au sein de chaque pays.

Note 2. Organisation financière et de gestion

IGE+XAO dispose d'un responsable financier corporate qui rend compte directement au Président Directeur Général. A ce titre, il :

- ✓ fixe les calendriers des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffre d'affaires mensuels et établit les reportings Groupe correspondants ;
- ✓ supervise au sein du Groupe les services comptables et les comptables extérieurs au Groupe en charge du suivi des comptabilités dans nombre de filiales étrangères ;
- ✓ est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du Groupe ;
- ✓ assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe, des filiales et les autres experts indépendants ;
- ✓ prépare les communications financières à destination du Marché ;

- ✓ veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable ;
- ✓ participe à la mise en place des règles et procédures du Groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions ;
- ✓ supervise les aspects juridiques au sein des filiales,
- ✓ participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation,
- ✓ supervise l'établissement des budgets des Sociétés du Groupe.

Information de gestion et budget

Un contrôleur de gestion, sous la supervision du responsable financier corporate, est en charge du suivi des budgets des entités du Groupe mais également du suivi transversal des projets en support aux activités Assistance+ en particulier.

Les budgets ainsi définis sont validés par la Direction. Ils permettent d'une part une analyse permanente comparant les chiffres réalisés et les dépenses opérationnelles mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente et d'autre part la mise en place d'actions correctives pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité. Des tableaux de bord mensuels sont élaborés à destination de la Direction financière.

Note 3. Systèmes d'information comptable et financier

Les systèmes d'information et de reporting dont dispose le groupe permettent un suivi régulier et précis des performances du groupe.

Les outils informatiques évoluent en fonction des exigences de la direction du groupe.

Le système comptable et financier s'appuie principalement sur le logiciel Sage et sur un outil informatique de gestion SIE (Système d'Information de l'Entreprise), développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès aux systèmes, de sauvegarde et de conservation des données, et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées. Les supports des sauvegardes sont conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

Les procédures informatisées, notamment les interfaces, sont conçues pour émettre des alertes en cas de dysfonctionnement.

Note 4. Procédures et directives

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnes respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes au Groupe.
- ✓ vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.
- ✓ prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Les moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité d'IGE+XAO sont les suivants :

- Risque commercial

IGE+XAO conduit une politique de veille afin d'adapter son organisation au mieux aux évolutions de son métier et de son marché et reste en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs

attentes. La Direction Trade fait à cet égard un suivi régulier des activités commerciales du Groupe ainsi que des objectifs définis en réunion plénière.

Une partie de la croissance d'IGE+XAO est fondée sur des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point et qui peuvent ne pas fonctionner conformément aux spécifications définies. De même, les retards imprévus de développement de produits nouveaux pourraient avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer des produits sur le marché en temps voulu. Les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société pourraient se trouver affectés par ces événements. Pour limiter ces risques, IGE+XAO effectue régulièrement des revues d'avancement tant au niveau des développements que des projets.

IGE+XAO a signé des contrats de distribution avec des partenaires intervenant sur son secteur de façon à accroître son chiffre d'affaires. L'interruption d'un ou de plusieurs de ces partenariats pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus de la Société. Pour s'en prémunir, IGE+XAO a inclus dans son organisation la gestion des distributeurs et dédie une attention particulière à leur suivi.

- Dépendance à l'égard du personnel clé

Il n'existe aucune garantie que la Société parviendra à fidéliser sur le long terme ses principaux dirigeants ou collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation. Toutefois, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre (politique salariale ciblée, plan d'options de rachat d'actions,...) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clés et à haut niveau. La politique de gestion de carrière est en cours de généralisation au sein du Groupe.

- Risques lié au traitement de l'information

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants et des personnes qui leur sont proches eu égard à l'information dont elles ont connaissance et aux titres de la Société, IGE+XAO a mis en place et diffusé aux personnes concernées, et en priorité aux dirigeants, une procédure d'information.

Parallèlement, conformément à la loi du 20 juillet 2005, la société a mis en place de façon permanente une liste de personnes dites initiées qui est soumise annuellement à l'approbation du Conseil d'administration. Une procédure d'information est systématiquement remise en main propre à chaque personne concernée.

- Risques juridiques

IGE+XAO se protège des principaux risques de nature juridique en souscrivant des polices d'assurance couvrant ces risques. Les primes relatives aux contrats d'assurance ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice. Ces contrats sont recensés dans le document de référence (ou rapport financier annuel).

Par ailleurs, IGE+XAO s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser les transactions ou tout autre acte de la vie du Groupe.

- Risques liés à la reconnaissance des revenus

La facturation d'une prestation ou d'un droit d'utilisation de licence ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la Société est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Deux personnes s'assurent, sous la responsabilité du chef comptable et en partenariat avec le contrôle de gestion, de la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats clients. Un outil informatique de gestion de la facturation et d'enregistrement comptable a été développé en interne. Le correct fonctionnement de ce système est testé régulièrement, au moins une fois par an.

Le recouvrement est assuré par une personne dédiée du service comptable, qui applique la procédure de relance mise en place au sein du groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été mis en place et sont communiqués mensuellement à la direction.

▪ Risques relatifs à l'information financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier corporate avec l'assistance du contrôleur de gestion tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci :

- ✓ contrôles des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel des principes comptables, le calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (comprenant le bilan, le compte de résultat, des tableaux de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.
- ✓ Chaque trimestre, les responsables des filiales ou leurs comptables externes adressent au responsable financier corporate par voie électronique et par courrier leurs reportings financiers selon le calendrier pré-défini ci-avant. Ces informations financières, la bonne application des procédures d'arrêté, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment – cf ci-après).
- ✓ Les cabinets comptables des filiales de très petite taille transmettent directement et mensuellement au responsable financier corporate, après validation par les Responsables de filiale, les documents comptables extraits de leur système.
- ✓ Contrôle des reportings mensuels: le contrôleur de gestion effectue des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé. Les écarts et évolutions sont analysés. Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée au fil de l'eau par toutes les sociétés du Groupe.

La fiabilité des procédures de production des comptes consolidés d'IGE+XAO est assurée par :

- ✓ le processus de consolidation géré par le responsable financier corporate (cf procédures ci-avant) ;
- ✓ les comptabilités des filiales sont gérées par des professionnels de la comptabilité indépendants ;
- ✓ la consolidation est réalisée en interne grâce à un logiciel dédié ;

Les états financiers et la consolidation des comptes font l'objet d'un audit complet au 31 juillet et d'une revue limitée au 31 janvier.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sont établis depuis le 1^{er} août 2005 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») applicables à compter des exercices ouverts après le premier janvier 2005, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés.

Note 5. Diligences spécifiques

Diligences spécifiques conduites sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2007/2008, les diligences conduites tant en termes d'organisation, de contrôle que d'audit interne ont porté principalement sur :

- ✓ Automatisation des reports mensuels d'activité à partir des données comptables des filiales et systématisation de leur envoi mensuel au Contrôle de gestion suivant un calendrier précis,
- ✓ Poursuite de la mise en place opérationnelle du suivi centralisé de la prise de commande à la facturation Clients et à son reporting au sein de toutes les entités du Groupe en relation avec le département informatique.
- ✓ Début des rédactions des procédures de gestion de l'information et de contrôle interne

Objectifs à court et moyen terme

En 2008/2009, le Groupe poursuivra sa démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne. Il portera notamment ses efforts sur :

- ✓ la poursuite de la mission ouverte sur le système d'information interne ;
- ✓ la poursuite de la formalisation des procédures internes.

Toulouse, le 28 octobre 2008

LE PRESIDENT

VI. – Rapport sur les honoraires des commissaires aux comptes

E. Honoraires des commissaires aux comptes Groupe

Conformément à l'article 221-1-2 du règlement général de l'AMF, les honoraires des contrôleurs légaux chargés de contrôler les comptes de l'émetteur et des autres sociétés françaises du Groupe ainsi que les honoraires des experts indépendants intervenant dans les filiales étrangères du Groupe sont présentés dans les tableaux suivants :

Exercice 2007/2008	KPMG		Marc Lopez		Mazars*		Experts indépendants dans autres filiales françaises*		Experts indépendants dans filiales étrangères	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit										
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <input type="checkbox"/> Diligences relatives à la transition aux IFRS <input type="checkbox"/> Missions accessoires	35 000	100%	19 100	100%	3 000	100%	6 720	100%	14 218	100%
<i>Sous-total</i>	35 000	100%	19 100	100%	3 000	100%	6 720	100%	14 218	76%
Autres prestations, le cas échéant										
Juridique, fiscal, social Technologies de l'information Audit interne Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)									4 557	
<i>Sous-total</i>									4 557	24%
TOTAL	35 000	100%	19 100	100%	3 000	100%	6 720	100%	18 775	100%

- Cabinet Mazars (3000€) et Cabinet Morereau (3 000€), commissaires aux comptes respectivement de EHMS SAS et S2E CONSULTING SAS, sociétés en intégration proportionnelle dans les comptes consolidés de IGE+XAO.

Exercice 2006/2007	Ernst & Young		Marc Lopez		Mazars*		Experts indépendants dans autres filiales françaises*		Experts indépendants dans filiales étrangères	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit										
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	42 470	100%	19 100	100%	3 000	100%	6 500	100%	16 279	100%
<input type="checkbox"/> Diligences relatives à la transition aux IFRS										
<input type="checkbox"/> Missions accessoires										
<i>Sous-total</i>	42 470	100%	19 100	100%	3 000	100%	6 500	100%	16 279	100%
Autres prestations, le cas échéant										
Juridique, fiscal, social										
Technologies de l'information										
Audit interne										
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)										
<i>Sous-total</i>										
TOTAL	42 470	100%	19 100	100%	3 000	100%	6 500	100%	16 279	100%

* Cabinet Mazars (3000€) et Cabinet Morereau (3 000€), commissaires aux comptes respectivement de EHMS SAS et S2E CONSULTING SAS, sociétés en intégration proportionnelle dans les comptes consolidés de IGE+XAO.

Exercice 2005/2006 En euros	Ernst & Young		Marc Lopez		Roger Dailhé		Experts indépendants dans filiales étrangères	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	36 700	88%	18 500	90%	10 600	100%	16 625	77%
<input type="checkbox"/> Diligences relatives à la transition aux IFRS	4 940	12%	2 060	10%	0	0%	0	0%
<input type="checkbox"/> Missions accessoires	0		0		0	0%	5 080	23%
<i>Sous-total</i>	41 640	100%	20 560	100%	10 600	100%	21 705	100%
Autres prestations, le cas échéant								
Juridique, fiscal, social	0	0%	0	0%	0	0%	307	100%
Technologies de l'information	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Audit interne	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<i>Sous-total</i>	0	0%	0	0%	0	0%	307	100%
TOTAL	41 640	100%	20 560	100%	10 600	100%	22 012	100%

F. Honoraires des commissaires aux comptes – IGE+XAO SA

Ils se présentent de la façon suivante :

Exercice 2007/2008	KPMG		Marc Lopez	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	17 000	100 %	19 700	100 %
<input type="checkbox"/> Diligences relatives à la transition aux IFRS	0		0	
<i>Sous-total</i>	17 000	100%	19 700	100 %
Autres prestations, le cas échéant				
Juridique, fiscal, social	0		0	
Technologies de l'information	0		0	
Audit interne	0		0	
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	0		0	
<i>Sous-total</i>	0		0	
TOTAL	17 000	100 %	19 700	100 %

Exercice 2006/2007	Ernst & Young		Marc Lopez	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	23 400	100 %	19 100	100 %
<input type="checkbox"/> Diligences relatives à la transition aux IFRS				
<i>Sous-total</i>	23 400	100%	19 100	100 %
Autres prestations, le cas échéant				
Juridique, fiscal, social	0		0	
Technologies de l'information	0		0	
Audit interne	0		0	
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	0		0	
<i>Sous-total</i>	0		0	
TOTAL	23 400	100 %	19 100	100 %

Exercice 2005/2006	Ernst & Young		Marc Lopez	
	Montant	%	Montant	%
<u>Audit</u>				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	23 500	83%	18 500	90%
<input type="checkbox"/> Diligences relatives à la transition aux IFRS	4 940	17%	2 060	10%
<i>Sous-total</i>	28 440	100%	20 560	100%
<u>Autres prestations, le cas échéant</u>				
Juridique, fiscal, social	0		0	
Technologies de l'information	0		0	
Audit interne	0		0	
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	0		0	
<i>Sous-total</i>	0		0	
TOTAL	28 800	100%	20 560	100%

VII. – Rapport général des commissaires aux comptes

A. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société IGE+XAO S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3 «Constatation du chiffre d'affaires» expose les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du revenu

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 5 et 6 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Toulouse, le 5 décembre 2008

Marseille, le 5 décembre 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Marc Lopez

Christian Libéros
Associé

B. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société I.G.E. + X.A.O., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : La note 2 des « Principes comptables » intitulée « Titres de participation des sociétés » de l'annexe expose que les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable et mentionne les principes retenus par votre société pour déterminer cette valeur d'inventaire. Nos travaux ont consisté à vérifier l'application de ces principes et à apprécier les données comptables utilisées par votre société pour procéder à ces estimations. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de celles-ci.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille et Toulouse le 5 décembre 2008

Les Commissaires aux comptes

Marc LOPEZ

KPMG Audit

Christian LIBEROS

VIII. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société IGE+XAO S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 juillet 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IGE+XAO S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2008.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes,

Toulouse, le 5 décembre 2008

Marseille, le 5 décembre 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Marc Lopez

Christian Libéros
Associé

IX. – Mise à disposition du rapport financier annuel

Le rapport financier annuel IGE+XAO est mis à disposition des personnes intéressées sur demande, adressée directement au siège de la Société IGE+XAO – 25-27 boulevard Victor Hugo –BP 90 312 31773 Colomiers Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : rdestouches@ige-xao.com / Tél. : 05 62 74 36 36 / Fax : 05 62 74 36 03. Il peut également être consulté ou téléchargé sur le site www.ige-xao.com rubrique Investisseurs. Il a également fait l'objet d'un dépôt effectif et intégral sous format électronique dans le cadre de l'Information réglementée auprès de l'AMF.